

Les casseroles ça le connaît !

Les inspecteurs du travail mettent à nu les mille et une bévues du ministre de l'Emploi



● *Se comporte en apprenti-dictateur*

● *Méconnaît gravement les lois*

● *Divulgue honteusement le secret professionnel*

Lire page 3

Le ministère de la Santé dément l'authenticité d'un document sur la stratégie de vaccination anti-Covid-19



Page 4

Le Polisario se met à dos la communauté internationale



Page 5

L'atténuation du rythme baissier des recettes fiscales se poursuit
Le déficit budgétaire s'élève à plus de 50 milliards de DH à fin octobre 2020



Page 14

Le Onze national à l'assaut de la sélection centrafricaine
L'EN décidée à gagner et à conforter son statut de leader du groupe



Page 30

Les FAR exposent à Rabat

La contribution du Maroc aux opérations de maintien de la paix et à l'action humanitaire dans le monde mise en lumière du 13 au 15 novembre

Actualité



Les Forces Armées Royales (FAR) organisent, du 13 au 15 novembre à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc à Rabat, une exposition publique marquant 60 ans de «contribution du Royaume du Maroc aux opérations de maintien de la paix et à l'action humanitaire dans le monde», indique mercredi un communiqué de l'état-major général des FAR.

Initiée en exécution des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales, l'exposition illustre l'engagement permanent du Maroc, depuis 1960, au service de la paix et de la sécurité internationales, et met en exergue l'expérience et l'expertise acquises par les Casques bleus marocains pour promouvoir les valeurs universelles de solidarité, de dignité, ainsi que d'assistance humanitaire, à travers le déploiement de contingents des FAR, sous l'égide des Nations unies sur différents continents.

L'exposition, organisée en marge du 45ème anniversaire de la Marche Verte et du 75ème anniversaire de la création de l'ONU, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger ainsi que le Bureau des Nations unies à Rabat, met également en exergue la dimension humanitaire de solidarité du Royaume du Maroc marquée essentiellement par le déploiement d'hôpitaux médico-chirurgicaux de campagne (HMCC) des Forces Ar-

mées Royales et l'acheminement d'aides humanitaires directes au profit des populations des pays touchés par des crises ou des catastrophes naturelles à travers le monde, selon la même source.

Cette contribution du Royaume pour la défense et la promotion des valeurs et des idéaux humains s'inscrit dans le prolongement des traditions et valeurs séculaires et du devoir de solidarité avec les différents peuples pour soutenir la légitimité internationale et contribuer au triomphe des principes du droit, de la légalité et de l'humanitaire, poursuit le communiqué.

L'état-major général des Forces Armées Royales note que c'est dans ce sens que, dans l'ordre du jour adressé aux FAR à l'occasion de leur 61ème anniversaire, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a bien voulu souligner que "l'adhésion du Royaume du Maroc, depuis la création de nos Forces Armées Royales, aux efforts onusiens pour le maintien de la stabilité et l'instauration des valeurs de cohabitation pacifique entre les peuples, en particulier en Afrique, est un autre modèle de Notre attachement à ces valeurs dont le flambeau est porté par nos contingents militaires participant aux opérations de maintien de la paix au Congo démocratique et en Centrafrique".

De même, ajoute le communiqué, depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la dimension humanitaire a occupé une place de choix dans toutes les

participations marocaines, aussi bien au titre des Opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU que dans le cadre de la solidarité internationale.

Cet élan de solidarité traduit précisément la volonté Royale, affirmée par ces termes dans le message Royal adressé aux participants au premier Sommet mondial de l'action humanitaire, tenu à Istanbul les 23 et 24 mai 2016

«Nous avons veillé depuis notre accession au Trône du Royaume du Maroc à ce que l'action humanitaire noble soit un pilier fondamental et structurant de la politique extérieure du Royaume. C'est donc avec fierté que nous notons la contribution effective du Maroc à l'atténuation des crises humanitaires, où qu'elles soient, notamment dans les pays du Sud».

Aussi, rehaussée par des citations Royales et des témoignages de hauts responsables onusiens et commandants de forces, l'exposition est élaborée selon un nouveau concept scénographique axé autour d'un espace central dédié aux visites effectuées par le Souverain aux HMCC déployés par les FAR au Gabon, Niger, Congo Brazzaville, Jordanie (Zaatar), Mali, Guinée, Guinée-Bissau et Soudan du Sud, symbole d'une solidarité Royale agissante. Un reportage vidéo de ces visites est également présenté.

En outre, plus de 300 photographies et objets ont été soigneusement choisis et harmonieusement agencés à travers 30 panneaux info-

graphiques pour illustrer l'engagement des FAR dans les domaines de maintien de la paix et de l'action humanitaire.

De même, l'exposition fait la lumière sur l'expertise des FAR en matière de formation aux métiers de maintien de la paix au profit des pays amis. La visite de l'exposition s'achève par un espace particulier destiné à rendre hommage aux martyrs des FAR décédés en OMP des Nations unies.

Evoquant le bilan de la contribution du Royaume du Maroc aux opérations de maintien de la paix et à l'action humanitaire à la date d'aujourd'hui, la même source fait état de la participation de plus de 74.000 Casques bleus marocains à 14 missions de maintien de la paix de l'ONU, du déploiement dans 14 pays de 17 hôpitaux médico-chirurgicaux de campagne qui ont assuré plus de 2.650.000 prestations médicales au profit des populations locales et des réfugiés, et cite également dans ce cadre plus d'un demi-siècle d'assistance humanitaire.

La cérémonie inaugurale de cette exposition, prévue vendredi 13 novembre 2020 à partir de 10H00, se déroulera en présence des représentants de l'ONU et du Corps diplomatique accrédité à Rabat ainsi que d'officiers supérieurs de l'état-major général des Forces Armées Royales. L'après-midi sera réservé aux attachés militaires accrédités à Rabat.

L'exposition sera ouverte au public samedi 14 novembre à partir de midi, selon la même source.

Les casseroles ça le connaît !

Les inspecteurs du travail mettent à nu les mille et une bévues du ministre de l'Emploi



● *Se comporte en apprenti-dictateur*

● *Méconnaît gravement les lois*

● *Divulgue honteusement le secret professionnel*



C'est le désamour qui règne entre le ministre de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle et la Coordination nationale au ministère de l'Emploi composée de l'Association marocaine des inspecteurs du travail (AMIT) et des Syndicats des inspecteurs et fonctionnaires du ministère affiliés à l'Union marocaine du travail (UMT), à l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM), à la Confédération démocratique du travail (CDT) et à la Fédération démocratique du travail (FDT).

Quelles sont les raisons de ce désamour ? Un long communiqué signé par ces organisations vient d'expliquer les bévues commises par le ministre de l'Emploi et montrer à la fois sa méconnaissance des lois régissant son département et son incompétence.

Ladite Coordination a vivement vilipendé le ministre pour les « déclarations dangereuses » contenues dans son intervention lors de la réunion de la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, mercredi 4 novembre.

Selon elle, Mohamed Amekraz y a divulgué « les secrets professionnels de l'inspection du travail dans une polémique politique étroite au service de son propre agenda, sachant que les fonctions de l'inspection du travail - comme chacun le sait - sont exercées selon les principes de neutralité et la déontologie et l'éthique de la

profession dans le cadre du respect du serment fait et en particulier celui de préserver le secret professionnel ».

« La mission de servir la nation a besoin d'hommes et de femmes qui défendent l'intérêt public et n'a aucunement besoin de ceux qui s'impliquent, quand ils sont dans les postes de responsabilité, dans des polémiques formelles et stériles », lit-on encore dans ce communiqué.

Il y a lieu de signaler que le ministre pjdiste a été pris en flagrant délit de mensonge quand il a voulu, lors d'un débat au sein de la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, donner des leçons de morale à l'USFP.

Ledit ministre n'a pas hésité à accuser, en prétendant détenir des rapports de l'inspection du travail, l'USFP de ne pas avoir déclaré ses employés à la CNSS, ce qui a été considéré comme une instrumentalisation des secrets professionnels à des fins politiciennes malveillantes.

Les organisations qui représentent les fonctionnaires de l'inspection du travail ont également critiqué l'absence d'un dialogue social sérieux au sein de ce département. « Le ministre de l'Emploi et de l'Intégration professionnelle, au lieu d'une négociation sérieuse et responsable dans le cadre du dialogue social avec les partenaires sociaux et d'écoute de diverses propositions sur le projet de loi organique relative à la définition des conditions et modalités d'exercice du droit de grève et

de la loi relative aux syndicats, a outrepassé ses prérogatives constitutionnelles et empiété sur celles du pouvoir législatif, comme le prouvent clairement ses déclarations qui ont défini, selon sa propre interprétation, qui a le droit d'exercer le droit de grève » et qui ne l'a pas, a mis en exergue la Coordination.

Selon une source syndicale contactée par Libé, ledit ministre a prétendu, à cet effet, que l'Association marocaine des inspecteurs du travail n'avait pas le droit de faire grève.

Par ailleurs, la Coordination a souligné dans son communiqué qu'elle avait présenté en novembre 2019 un mémorandum contenant les principales revendications du corps de l'inspection du travail, mais qu'elle n'a reçu aucune réponse. « Cela montre clairement, selon elle, que le ministre cherche, de mauvaise foi, à perdre du temps politique jusqu'à la fin du mandat gouvernemental, et à couvrir son incapacité et son échec à affronter les problèmes du secteur ».

Mais ce qui est encore plus grave, c'est qu'il a menacé de dissoudre l'Association marocaine des inspecteurs du travail. « Nous considérons cette menace comme un comportement autoritaire et dictatorial visant principalement à exercer une pression morale et un chantage illégal sur l'Association en tant que personne morale, et sur son bureau exécutif en vue de le pousser à changer sa position de principe

consistant à servir les justes causes de l'inspection du travail, et son ouverture et sa coopération selon une approche participative depuis 2004 avec les différentes organisations syndicales du secteur et son soutien aux formes de contestation dans le secteur », a souligné la Coordination. Et de marteler : « C'est une méthode dangereuse qui contredit les grandes avancées qu'a connues notre pays en matière de démocratie et de droits de l'Homme ».

Il convient de souligner que les organisations représentant le corps des inspecteurs du travail ont entamé une grève nationale le 4 novembre et qui se prolongera jusqu'au 20 du mois courant.

« Cette grève a fait un tabac, puisque le taux de participation a dépassé 90 % dans toutes les directions, ce qui a presque paralysé les commissions provinciales et nationales de recherche et de conciliation », a affirmé une source syndicale contactée par Libé. « A ce que je sais, c'est la première fois dans l'histoire de ce département qu'une grève dure presque 16 jours », a souligné la même source. Et d'ajouter : « J'ai passé plus de 17 ans comme inspecteur de travail et nous avons travaillé avec plusieurs ministres comme Abass El Fassi, Mustapha Mansouri, Khalid Alioua, Jamal Rhmani et d'autres. Mais je n'ai jamais vu un ministre aussi arrogant, aussi incompétent et aussi ignorant que l'actuel ministre de l'Emploi ».

Mourad Tabet

Le ministère de la Santé dément l'authenticité d'un document sur la stratégie de vaccination anti-Covid-19

Le ministère de la Santé a démenti catégoriquement l'authenticité d'un document mis en ligne et portant sur la stratégie nationale de vaccination contre la Covid-19.

Le document en question, rédigé en français et daté du 31 octobre 2020, a été diffusé sur les réseaux sociaux et via les applications de messagerie instantanée, sous l'intitulé "Stratégie nationale de vaccination contre la Covid-19", précise le ministère, mercredi, dans un communiqué.

Le ministère souligne que chaque document officiel qu'il publiera sur ce sujet fera l'objet d'un communiqué de presse officiel.

Dans ce sens, le ministère appelle à faire preuve de prudence face à de tels faux documents.

Par ailleurs, le document qui circule sur les réseaux sociaux et les applications de messagerie instantanée, et que ses auteurs présentent comme étant un "projet de loi relative à l'obligation de la vaccination et la re-vaccination contre le nouveau coronavirus - Covid-19", est un faux, a affirmé mercredi une source fiable à la MAP.

Ce qui circule à cet égard sur les réseaux sociaux et les applications de mes-



sagerie instantanée est "dénué de tout fondement, et s'inscrit dans le cadre des fake news", a assuré cette source.

Soulignant la non-authenticité de ce document, la source fait savoir "qu'aucun projet de loi ayant cette teneur n'est en

cours de préparation", appelant à la vigilance dans l'interaction avec de telles "allégations et fausses informations".

Les gesticulations des séparatistes à El Guerguarat violent les cinq dernières résolutions du Conseil de sécurité



Le blocage du passage d'El Guerguarat par les séparatistes du Polisario, la destruction de la route reliant les postes-frontières marocain et mauritanien et les provocations à l'endroit des membres des Forces Armées Royales constituent une violation caractérisée des cinq dernières résolutions du Conseil de sécurité.

Selon une source proche du dossier, ces gesticulations, ainsi que l'intimidation du personnel de la MINURSO, notamment par des jets de pierre contre un hélicoptère qui survolait la zone, mettent gravement en

péril la pérennité du cessez-le-feu, et violent les cinq dernières résolutions du Conseil de sécurité, qui ont exigé du Polisario de respecter le cessez-le-feu et de s'abstenir de tout acte susceptible de déstabiliser la situation ou de compromettre la reprise du processus politique.

Les résolutions de l'ONU ont également, et depuis la résolution 2414 adoptée en 2018, enjoint aux séparatistes de se retirer immédiatement de la zone tampon de Guerguarat, a rappelé la même source.

Il s'agit également d'actes de défiance

ouverte à l'endroit du Secrétaire général de l'ONU, qui a appelé à trois reprises à la préservation de la liberté de circulation civile et commerciale dans la zone tampon, a relevé la source, faisant remarquer que le Polisario ne se cache pas de sa volonté de torpiller la légalité internationale, à travers ses appels à la guerre et son mépris ouvert du Secrétaire général et de la MINURSO, qui subissent des attaques en règle de la part des séparatistes.

Le Maroc, poursuit la source, a jusqu'à présent fait preuve de la plus grande retenue et de la plus grande sagesse devant cette situation gravissime, où un groupe séparatiste armé se livre à des actes de briganderie dans une zone du territoire national marocain placée sous la responsa-

bilité de l'ONU.

Cette attitude a été saluée par les membres du Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 2548, laquelle exige, pour la cinquième fois, que le Polisario s'abstienne de tout acte de déstabilisation dans la zone située à l'est et au sud du dispositif marocain de défense.

Cependant, prévient-elle, "le Maroc n'acceptera pas un changement du statut de la zone située à l'Est et au Sud du dispositif de défense, qui constitue une partie intégrante du territoire marocain".

Le Royaume, conclut la source, prend à témoin la communauté internationale de la responsabilité du Polisario, appuyé par l'Algérie, qui l'a créé et qui continue à l'armer et à le financer.

L'armée mauritanienne se renforce à la frontière

L'armée mauritanienne a renforcé ses positions près d'El Guerguarat, où environ 200 routiers marocains sont bloqués par des groupes pro-Polisario, a indiqué mercredi à l'AFP un haut responsable local.

"L'armée a bien renforcé ses positions le long de la frontière, une mesure normale pour parer à toute éventualité", a-t-il dit sans préciser les effectifs ou les moyens mobilisés.

"Nous ne pouvons pas nier que ceci intervient dans le contexte de blocage actuel mais bien sûr nous sommes en droit de nous protéger", a-t-il dit.

Environ 200 routiers marocains avaient lancé un appel au secours aux autorités du Maroc et de la Mauritanie en se disant bloqués au poste-frontière d'El Gerguarat, à la frontière entre la Mauritanie et le Maroc, selon l'agence de presse mauritanienne Alwiam.

Les routiers disaient être bloqués par des "milices affiliées à des séparatistes".

Le Polisario se met à dos la communauté internationale

Plus que jamais isolés, contestés et terrassés par une cascade d'échecs diplomatiques et de revers aussi cinglants les uns que les autres, les nerfs du Polisario, avec l'appui de leurs mentors, ont choisi la fuite en avant. En se livrant à des actes de briganderie dans une zone du territoire national marocain placée sous la responsabilité de l'ONU lors de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en 1991, ils jouent à fond la carte de la provocation et de l'escalade dans un défi manifeste à la communauté internationale.

Face à ces actes de déstabilisation caractérisée, le Maroc fait preuve de sagesse et de sérénité, une position saluée par les membres du Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 2548. Mais, le Royaume, ferme dans ses positions, n'acceptera nullement un changement du statut de la zone située à l'est et au sud du dispositif de défense, qui constitue une partie intégrante du territoire marocain.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale sont aujourd'hui témoins de ces actes gravissimes du Polisario, appuyé par l'Algérie, qui cherchent à déstabiliser toute la région et à torpiller tous les efforts des Nations unies, déployés par leur Secrétaire général, visant à parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique, durable, et fondée sur le compromis au différend artificiel sur le Sahara marocain.

Et pour cause, la situation est celle d'une violation dangereuse de la légalité in-



ternationale telle qu'incarnée par les résolutions du Conseil de sécurité et les appels du Secrétaire général de l'ONU, le dernier étant en date du 23 octobre 2020. Rappel des faits. Le Polisario a dépêché un groupe de cent civils, femmes et enfants, étroitement encadrés par des éléments militaires lourdement armés, pour bloquer le trafic civil et commercial entre le Maroc et la Mauritanie.

La présence d'éléments armés dans la zone tampon, qui met en péril le cessez-le-feu, a été attestée et documentée par la MINURSO devant le Conseil de sécurité. Ce blocage s'est accompagné d'actes de destruction de la route reliant les postes-frontières marocain et mauritanien, ainsi que de provocations à l'endroit des membres des Forces Armées Royales, des actes qui mettent gravement en péril la pérennité du cessez-le-feu en vigueur depuis 1991.

Les éléments du Polisario ont, par ailleurs, ouvertement intimidé le personnel de la MINURSO, notamment par des jets de pierre contre un hélicoptère qui survolait la zone.

Une telle escalade est une violation caractérisée des cinq dernières résolutions du Conseil de sécurité, qui ont exigé du Polisario de respecter le cessez-le-feu et de s'abstenir de tout acte susceptible de déstabiliser la situation ou de compromettre la reprise du processus politique, et de se retirer immédiatement de la zone tampon de Guerguerate, une exigence formulée dans la résolution 2414, adoptée en 2018, et les suivantes.

Ce sont indéniablement des actes de défiance ouverte à l'endroit du Secrétaire général de l'ONU, qui a appelé à trois reprises à la préservation de la liberté de circulation civile et commerciale dans la zone

tampon. Le Polisario ne se cache pas de sa volonté de torpiller la légalité internationale, à travers ses appels à la guerre et son mépris ouvert du Secrétaire général et de la MINURSO, qui subissent des attaques en règle de la part des séparatistes.

Devant cette situation gravissime, le Maroc fait preuve de la plus grande retenue et de la plus grande sagesse. Cette position a été saluée par les membres du Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 2548, laquelle exige, pour la cinquième fois, que le Polisario s'abstienne de tout acte de déstabilisation dans la zone située à l'est et au sud du dispositif marocain de défense.

Reste que les agissements du Polisario, appuyé par l'Algérie, sont naturellement une fuite en avant, face à une résolution du Conseil de sécurité qui vient conforter l'approche marocaine s'agissant de la question de son intégrité territoriale.

Dans sa résolution 2548, le Conseil de sécurité a fait preuve en effet, à la fois, de clarté et de constance. La clarté dans sa définition de la solution politique, qui doit être réaliste, pragmatique, durable, et fondée sur le compromis, et du processus exclusif qui doit y mener: le processus des tables rondes avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie, et du Polisario, appelés à rester engagés dans un esprit de réalisme et de compromis tout au long de sa durée et de sorte qu'il aboutisse. Et la constance dans son appui à l'Initiative marocaine d'autonomie, qualifiée dans la dix-septième résolution consécutive du Conseil de sécurité comme sérieuse et crédible.

En somme, la dernière résolution du Conseil de sécurité n'a fait que signer la déchéance définitive des chimères de l'Algérie et du Polisario.

Par sa fuite en avant, le «polisario

cherche aussi à se dérober à la pression de la contestation toujours plus grande dans les camps de Tindouf, où le groupe séparatiste ne se maintient qu'à la faveur d'une répression féroce facilitée par le pays hôte, qui lui a dévolu l'autorité sur les camps de Tindouf en flagrante violation du droit international humanitaire. Mais, à la place d'un mouvement moribond, sans légitimité aucune, un mouvement alternatif, celui des Sahraouis pour la Paix, ne cesse de remettre en cause ses prétentions à la soi-disant représentativité.

Il s'agit également d'une fuite en avant face à une réalité immuable: celle de la marocanité du Sahara sur le terrain, avec des investissements colossaux dans le cadre du Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud lancé par S.M le Roi Mohammed VI en 2015, et de l'ouverture des Consulateurs généraux de seize pays africains et arabes dans les provinces du Sud, qui constituent une affirmation sans équivoque de la marocanité du Sahara. D'autres pays rejoindront cette dynamique en ouvrant des Consulateurs généraux dans le Sahara marocain.

Signe de la fébrilité et du désarroi de l'Algérie, dont l'appui est le seul garant de l'existence du Polisario, l'organe de presse officiel algérien, l'APS, ne cesse de se faire l'écho des gesticulations désespérées du Polisario.

Avec sérénité et détermination, le Maroc avancera dans la voie tracée par Sa Majesté le Roi s'agissant de la question de son intégrité territoriale. Car son respect de la légalité internationale n'a d'égale que sa fermeté inébranlable dans ses positions. Le Royaume ne cédera pas aux surenchères et aux provocations des autres parties qui cherchent à entraîner la région dans une spirale d'instabilité.



En se livrant à des actes de brigandage dans une zone du territoire national marocain, les séparatistes jouent à fond la carte de la provocation et de l'escalade



Face à la flambée de la Covid-19, les hôpitaux américains de nouveau sous pression



Après une hausse très rapide du nombre de cas de coronavirus depuis plusieurs semaines aux Etats-Unis, les hôpitaux de plusieurs régions se retrouvent aujourd'hui de nouveau sous tension, forçant les autorités locales à prendre de nouvelles mesures pour tenter de faire face à l'épidémie. Les Américains redoutent aujourd'hui un scénario à l'européenne, alors que la moyenne des contaminations dépasse les 100.000 nouveaux cas chaque jour.

Dans l'Etat de New York, les établissements ayant une licence de vente d'alcool (y compris les restaurants) devront fermer à 22H00 à partir de vendredi. La ville de New York était le premier epicentre de l'épidémie aux Etats-Unis, mais des foyers de contamination ont depuis surgi à travers le pays, n'épargnant pratiquement aucune région. La situation est particulièrement préoccupante dans la région d'El Paso, au Texas, Etat qui a dépassé le million de cas détectés. Le comté d'El Paso, à la frontière avec le Mexique, compte à lui seul plus de 1.000 personnes hospitalisées, pour près de 6.800 dans tout le Texas. Les

hôpitaux y sont occupés à 40% par des malades du Covid-19. "C'est une période très sombre", a commenté le docteur Ogechika Alozie, du centre médical Del Sol à El Paso, interviewé mercredi matin sur CNN. "Le mot qui ressort, c'est la fatigue, et la frustration". Le gouverneur du Texas, Greg Abbott, a demandé à utiliser un centre médical militaire pour accueillir les patients autres que ceux atteints du Covid-19, afin de libérer des places. Des morgues mobiles supplémentaires doivent aussi être installées. Face à la flambée de l'épidémie, le plus haut responsable du comté d'El Paso a ordonné fin octobre la fermeture des commerces non essentiels pour deux semaines. Une mesure immédiatement contestée par le maire de cette ville de 680.000 habitants, ainsi que par le procureur de l'Etat.

Le président Trump, qui n'a cessé de minimiser l'épidémie, a laissé le soin aux responsables des Etats, comtés et villes de gérer la crise sanitaire. Il a placé beaucoup de ses espoirs dans la mise au point rapide d'un vaccin. Les résultats positifs des essais cliniques menés par le labora-

toire Pfizer laissent entrevoir un début de vaccination à la fin de cette année ou début 2021. Mais l'urgence est immédiate. "La rapidité de l'augmentation des hospitalisations pour Covid (...) laisse présager d'une longue et tragique période de décès en hausse", a estimé l'ancien chef de l'Agence des médicaments Scott Gottlieb. "Les cas augmentent en premier, suivis environ deux semaines plus tard par des hospitalisations, puis environ deux semaines après par des décès", a rappelé l'urgentiste new-yorkais et enseignant à l'université de Columbia Craig Spencer. "Toutes les données vont dans la mauvaise direction, et vite." Si le nombre de morts recensés chaque jour est encore loin d'être remonté aux niveaux du printemps, les Etats-Unis ont déploré plus de 1.300 morts en 24 heures mercredi. La première vague n'est jamais retombée aux Etats-Unis, mais la courbe des contaminations a connu au total trois hausses notables: une première au printemps, avec pour epicentre l'Etat de New York, un rebond durant l'été, notamment dans le Sud du pays, et un nouveau pic depuis la

mi-octobre, à des niveaux jamais encore atteints.

Les records enregistrés sont à l'heure actuelle tirés par le Midwest. Dans le Dakota du Nord et du Sud, plus d'un habitant sur 2.000 est actuellement hospitalisé pour Covid-19, selon le Covid Tracking Project. Le gouverneur du Dakota du Nord, Doug Burgum, a autorisé cette semaine les personnels de santé testés positifs à continuer de travailler dans les unités dédiées au virus, afin de faire face à la "pression énorme" pesant sur le système de soin. Dans le Minnesota, le gouverneur Tim Walz a ordonné la fermeture des bars et des restaurants à 22H00, et une limite de 10 personnes pour tout rassemblement. Les restrictions se multiplient ailleurs aussi. Plus à l'ouest, dans l'Utah, le port du masque en public a été rendu obligatoire dans tout l'Etat. Le président élu Joe Biden a de nouveau plaidé lundi pour le port du masque qui, a-t-il dit, "n'est pas une posture politique". Il a promis de s'attaquer à la crise sanitaire dès le premier jour de son mandat, le 20 janvier.

Trump peut-il continuer à contester le verdict des urnes ?

Les scénarios envisageables



Depuis l'annonce samedi de la victoire de Joe Biden, Donald Trump refuse de reconnaître sa défaite, appuyé par des élus républicains. Des recours en justice ont été introduits dans au moins cinq Etats-clés, arguant de fraudes ou d'irrégularités dans le processus électoral. Un recomptage s'annonce en Géorgie - où le scrutin est particulièrement serré - et n'est pas exclu dans le Wisconsin. Des démarches qui n'ont quasiment aucune chance de changer l'issue du scrutin. Jusqu'à quand peut durer cette contestation des résultats ? La victoire de Joe Biden pourrait-elle encore être remise en cause ? Le point, neuf jours après l'élection américaine. Pour l'instant, le comptage se poursuit dans quelques Etats-clé, dont la Pennsylvanie, et un recomptage manuel vient d'être annoncé en Géorgie. Mais chaque Etat a une date limite à laquelle les responsables des élections doivent avoir certifié les résultats et validé le comptage

des voix obtenues par chaque candidat: la Géorgie a jusqu'au 20 novembre, la Pennsylvanie jusqu'au 23, l'Arizona jusqu'au 30. "Je ne crois pas qu'il faudra attendre que chaque Etat certifie formellement ses résultats", dit John Fortier, spécialiste des élections au Bipartisan Policy Center, organisation qui se veut être un pont entre démocrates et républicains. "Je crois qu'à un moment, probablement dans les prochains jours, avec l'avancée du comptage et peut-être le rejet de certains recours judiciaires, on verra que les écarts sont trop importants pour espérer un retournement de situation par des actions judiciaires", dit-il. "Je pense que c'est la façon dont la question se résoudra".

Le 14 décembre est la véritable date-butoir, soulignent les experts: les grands électeurs de chaque Etat doivent alors se réunir pour voter formellement pour l'un ou l'autre des candidats, vote en principe dicté par la majorité du vote populaire dans

cet Etat. Même lors de la présidentielle de 2000 opposant George W. Bush à Al Gore, où le gagnant de l'Etat-clé de Floride fut contesté pendant plus de 30 jours, cette date limite avait été tenue. C'est un scénario "extrêmement improbable", dit Barry Burden, spécialiste à l'université du Wisconsin, "mais le seul fait que certains en parlent est inquiétant (...). On pensait que la démocratie américaine avait atteint un degré de maturité où ce genre de comportements ne se produirait pas". Dans ce scénario, qui selon lui "contredirait toutes les normes et procédures de désignation d'un président", le Parlement à majorité républicaine d'un ou plusieurs Etats dans lesquels une victoire démocrate est contestée pourrait désigner des grands électeurs républicains - au lieu de valider une liste démocrate reflétant les résultats du vote populaire. La dispute se poursuivrait alors devant le Congrès, qui se réunira le 6 janvier pour procéder au comptage des voix des grands électeurs et dési-

gner formellement le vainqueur de l'élection. Mais il faudrait que plusieurs Etats-clé soumettent des listes rivales pour remettre en cause la victoire de Joe Biden, ce que les experts interrogés par l'AFP considèrent impossible. "Il est probable que Donald Trump n'acceptera jamais la défaite", dit Barry Burden. "Il continue à contester les résultats de l'élection 2016, alors même qu'il l'a gagnée (...). donc là, il est probable qu'il contestera le reste de sa vie". Joe Biden n'en serait pas moins investi le 20 janvier 2021, mais cela alimenterait le doute dans le camp républicain et pourrait "délégitimer" la victoire de Joe Biden, dit cet expert. "C'est peut-être le seul but de l'équipe de campagne de Donald Trump", dit-il. John Fortier se dit lui "absolument certain qu'il y aura une transition pacifique", même si elle ne sera pas "des plus amicales" ou "des plus fluides". "Il vaudrait mieux qu'il reconnaisse sa défaite, mais si la transition est retardée, ce ne sera pas la fin du monde", dit-il.

L'Australie va enquêter sur de possibles crimes de guerre commis par ses soldats en Afghanistan

L'Australie a annoncé jeudi la nomination d'un procureur spécial pour enquêter sur des informations faisant état de possibles crimes de guerre perpétrés par les forces spéciales australiennes contre des civils et des prisonniers en Afghanistan. Le Premier ministre australien Scott Morrison, citant des accusations de "manquements graves et peut-être criminels", a pris cette décision pour que cette affaire soit réglée en Australie, afin d'anticiper toute saisine éventuelle de la Cour pénale internationale (CPI). Plus de 26.000 militaires australiens furent déployés dans la coalition emmenée par les Etats-Unis après le 11 septembre 2001. Les troupes de combat australiennes ont quitté l'Afghanistan en 2013. Et depuis, les médias australiens se sont fait l'écho de nombre d'accusations très graves contre les forces australiennes, comme le cas d'un homme

qui aurait été abattu pour faire de la place dans un hélicoptère, ou celui d'un enfant de six ans tué lors d'un raid contre une maison. Le gouvernement avait initialement cherché à fermer les comptes de lanceurs d'alerte faisant état de ces accusations, alors que la police s'en prenait aux journalistes d'investigation les relayant. De son côté, l'Inspecteur général des Forces de défense australiennes a mené pendant quatre ans une enquête sur "les rumeurs et allégations" de "violations possibles du droit des conflits armés". Ces investigations ont permis d'identifier 55 incidents distincts liés au meurtre illégal de "personnes qui n'étaient pas des combattants ou qui n'étaient plus des combattants", ainsi qu'à des "traitements cruels". M. Morrison a précisé qu'une version expurgée du rapport de l'inspecteur général serait rendue publique dans les prochains jours.

La nomination d'un procureur est une nouvelle étape dans la judiciarisation de ces accusations. Elle pourrait déboucher un jour sur des poursuites contre des membres des forces armées. L'armée est très populaire en Australie, et ses nombreux engagements à l'étranger, de Gallipoli à Kokoda, ont contribué à forger l'identité de l'île-continent en tant qu'entité distincte de la puissance coloniale britannique. "Les hommes et femmes engagés ainsi que les forces de défense actuelles et passées partagent les attentes et les aspirations des Australiens quant à nos forces de défense et à la façon dont elles mènent leur mission", a déclaré M. Morrison. "Cela exige que nous fassions face aux vérités honnêtes et brutales, si les attentes et les standards n'ont pas été respectés." Certains avaient avancé que la CPI pourrait se saisir

de ces accusations si l'Australie ne le faisait pas. Prié de dire si la nomination d'un procureur réduisait le risque d'une enquête internationale, M. Morrison a répondu aux journalistes: "Nous le pensons, oui. C'est le conseil que nous avons reçu." "Nous devons gérer cela en tant qu'Australiens, selon nos propres lois, et au travers de notre propre processus judiciaire." L'affaire avait éclaté en 2017, quand la chaîne publique ABC avait publié les "Afghan files", une série d'enquêtes qui accusait les forces australiennes d'avoir tué des hommes non-armés et des enfants en Afghanistan. La police avait en riposte ouvert une enquête sur deux journalistes d'ABC, Daniel Oakes et Sam Clark, soupçonnés d'avoir eu en leur possession des informations classifiées. Une perquisition avait même eu lieu l'an passé au siège de la chaîne à Sydney, avant que l'enquête ne soit classée.

La Marche Verte, un esprit renouvelé et des aspirations élevées

L'esprit de la Marche Verte habite toujours les rues et les ruelles du Royaume du Maroc, même si quarante-cinq ans se sont écoulés depuis cet événement historique. Cet épisode extraordinaire marque une étape décisive dans l'histoire du Royaume frère. Il ne cesse de prodiguer à son peuple des leçons, dont certaines ont été perçues sur le vif, tandis que d'autres se sont dévoilées au fil des ans.

À l'occasion de ce cher anniversaire, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a prononcé un discours qui réunit une foule de ces leçons, qui méritent une attention toute particulière en mémoire de la marche triomphale. Ces leçons reflètent les valeurs et les principes qui peuplent la conscience des gens, méritant une place de premier plan dans la conscience collective des jeunes générations marocaines qui n'ont pas assisté à cet unique rendez-vous.

En tant qu'observateurs et chercheurs, nous devons étudier en cette unique occasion les leçons à tirer de l'événement. Un des éléments saillants qui ressort du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI est que la Marche Verte fait figure de modèle de mobilisation collective, d'engagement, de discipline et d'attachement au droit.

Ce sont là les fondements et les valeurs de toute action réussie de toute époque, a fortiori au stade actuel où toutes les sociétés sont confrontées à de grands défis de développement, de subsistance, d'économie, et même de santé, d'éducation et d'environnement.

De tels défis exigent d'évoquer ces fondements et valeurs afin de faire de toute difficulté une opportunité, de valoriser l'énergie de millions de jeunes dans une action collective productive au profit de leur patrie, et de préserver son développement, son progrès et sa souveraineté nationale.

La marche triomphale restera un étendard pour le peuple marocain frère. Le peuple a répondu dans un esprit patriotique sincère à l'appel d'un leader exceptionnel, Sa Majesté le Roi Hassan II, pour rédiger une épopée léguée de génération en génération, et pour écrire une page d'histoire sur la force des liens entre le Trône et le peuple du Royaume frère.

Ce que je trouve le plus important dans cette quête, c'est qu'elle a atteint ses objectifs stratégiques pertinents par un mécanisme civilisé. Ce mécanisme national reflète la volonté des sociétés et leur capacité à réaliser leurs espoirs et à préserver leur territoire comme leur

souveraineté.

À travers ce mécanisme, la marocanité du Sahara a été établie et cette valeur instillée dans les cœurs des Marocains et proférée aux niveaux régional et international; puis, partant de cet esprit de patriotisme, une locomotive pour la construction et le développement a été lancée.

Sa Majesté le Roi a déclaré que la marche est «renouvelée et constante» soulignant que le sage leadership marocain est sur la même voie. Il s'inspire de l'esprit de la marche triomphale pour poursuivre la construction, le progrès et la modernisation du Royaume frère.

L'esprit patriotique fruit de la marche glorieuse, a eu des répercussions positives sur la vision internationale de la question du Sahara marocain. Cette vision a été consolidée par des résolutions internationales qui légitiment la position marocaine envers les régions du Sud.

Toute démarche ou thèse illégitime visant à altérer la réalité par des idées et des propositions « irréalistes et dépassées », comme l'a souligné le discours de Sa Majesté, a été écartée. Le discours Royal a assuré au peuple marocain frère qu'une solution politique basée sur le réalisme et le consensus est devenue « irréversible » grâce à la

participation active des parties concernées.

Cette attitude correspond à la volonté du peuple marocain et de ses dirigeants avisés, qui privilégient la sécurité, la paix et la stabilité, et se consacrent à la construction et au développement sans sacrifier le territoire national ni gaspiller la volonté d'un peuple déterminé à s'accrocher à chaque centimètre de sa terre. La volonté du peuple s'incarne dans l'initiative d'autonomie.

Le projet d'autonomie proposé par notre Royaume frère a reçu le soutien du Conseil de sécurité et des principales puissances internationales. Cette initiative est la seule voie pour régler ce conflit via une action civilisée qui préserve la sécurité et la stabilité, ainsi que la souveraineté, la dignité et la fierté nationale marocaines.

Le discours de Sa Majesté a également mis en évidence la récolte du travail diplomatique fructueux du Maroc à travers la plateforme de l'Union africaine. « Grâce au retour du Maroc dans sa maison africaine, l'UA a réussi à se débarrasser des manœuvres qui l'ont tenue en otage pendant plusieurs années, en adoptant désormais une approche constructive, basée sur un soutien total aux efforts déployés exclusivement par les Nations unies ».



Sa Majesté a également fait référence à une réalisation politique parallèle : la voie juridique et diplomatique récemment mise en place. De nombreux pays, dont les Emirats arabes unis, ont ouvert des consulats dans les villes de Laâyoune et de Dakhla. « reconnaissant ainsi, de façon claire et nette, la marocanité du Sahara et affirmant être pleinement confiants quant à la sécurité et à la prospérité qui règnent dans nos provinces du Sud ». On compte 163 pays qui ne reconnaissent pas l'entité fantôme de la région, soit environ 85% des Etats membres de l'ONU.

Le discours a également souligné la justesse de l'approche du Royaume au sujet de sa question nationale, à travers la sagesse, la pertinence, la rationalité politique et une diplomatie calme en phase avec la légitimité internationale. Cette approche représente l'arme la plus puissante face à toutes les

démarches et manœuvres désespérées et provocatrices des autres parties.

Le Royaume a confirmé au monde entier son engagement en faveur d'une solution politique sans renoncer à sa forte volonté de faire face à tout dépassement affectant l'intégrité et la stabilité de ses provinces du Sud.

La voie civilisée dans le traitement de la question, comme l'a clairement formulé le discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, fait écho à l'esprit du peuple marocain pour contribuer créativement à la marche de progrès, de sécurité et de paix au monde.

Une voie ouverte sur la construction et le développement, et non sur les conflits et les guerres. Une voie qui repose sur l'adhésion au droit international, aux principes des Nations unies et aux dispositions de sa Charte, notamment en matière de bon voisinage et de respect de la

souveraineté des autres Etats sans recours à des pratiques unilatérales pour imposer le fait accompli. De telles pratiques causent des tensions dans diverses parties du monde.

Le discours Royal a également présenté un plan de développement ambitieux. Il vise à capitaliser sur les capacités de toutes les régions du Royaume, et à s'appuyer sur leurs ressources marines et terrestres pour débloquer le potentiel nécessaire à la construction de ponts d'avenir entre le Maroc et sa profondeur africaine, comme indiqué par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le Souverain a habilement lié la réalisation de ces ambitions prometteuses de développement avec l'esprit de la Marche Verte, qui peut concrétiser ces ambitions, par la détermination, l'action, l'organisation et la mobilisation de la conscience collective du peuple marocain frère.

Honorer l'esprit de la Marche Verte passe par la réalisation d'une avancée future qui mettra le Royaume du Maroc à sa digne place sur la carte du développement et du progrès au niveau régional et international.

Nous sommes convaincus que cet objectif sera atteint, que Dieu le veuille, grâce à la ferme volonté, à la confiance absolue et aux liens profonds qui unissent le peuple marocain frère à son Souverain.



Par Salem Aiketbi
Politologue émirati et
ancien candidat au Conseil
national fédéral

Uri Dadush, ex-haut fonctionnaire de la Banque mondiale et président de l'Economist Intelligence Unit

Les relations américano-marocaines continueront d'être cordiales et mutuellement bénéfiques sous Biden

Entretien

Malgré l'annonce de la victoire de Joe Biden à l'élection présidentielle, Donald Trump n'a pas concédé sa défaite et annonce des recours en justice. La transition risque d'être tendue dans une Amérique extrêmement divisée.

L'expert Uri Dadush du Policy Center for the New South (CNPS) décrypte, dans cet entretien accordé à la MAP à Washington, les enjeux de ce scrutin, les défis qui attendent le futur locataire de la Maison Blanche aux niveaux domestique et international, ainsi que les perspectives du partenariat liant Washington et Rabat. Sur ce dernier volet, l'ex-haut fonctionnaire de la Banque mondiale et président de l'Economist Intelligence Unit, ne s'attend à "aucun changement significatif dans les relations américano-marocaines qui continueront d'être cordiales et mutuellement bénéfiques".

Pour les Etats-Unis, le Maroc est à la fois "un exemple de politiques modérées et un pays stable dans une région instable", relève ce professeur universitaire et consultant chez McKinsey and Co.



Quels sont, selon vous, les principaux enseignements à retenir d'une course présidentielle américaine aussi tendue que serrée ?

La polarisation de l'électorat est extrême, mais la victoire de Biden est finalement claire. Il a remporté le vote populaire par plus de 4 millions et le collège électoral par une large marge (bien que les résultats en Géorgie et en Caroline du Nord ne sont pas encore annoncés).

Le président Donald Trump refuse toujours de céder, tandis que le président élu Joe Biden a déjà lancé son plan de transition pour enrayer la pandémie et s'attaquer aux défis économiques. **Comment voyez-vous la dynamique à venir à Washington ?**

Biden prêtera serment en janvier, que Trump concède sa défaite ou non, car les recours judiciaires sont certainement voués à l'échec en l'absence de preuves matérielles de fraude. Cependant, la transition sera plus compliquée vu le manque de collaboration. Plus important

encore, Trump sape la confiance de ses partisans dans les élections et les institutions en soutenant que l'élection a été volée. Sa position pourrait également être un signe qu'il a l'intention de jouer un rôle d'obstruction en tant que chef de facto de la base républicaine même quand il aura quitté la présidence. Les implications pour le mandat de Biden et, en fait, pour la cohésion du parti républicain pourraient se révéler importantes - rendant tous les aspects de la gouvernance américaine plus compliqués. Il s'avère difficile à l'heure actuelle de prédire comment va évoluer la situation.

En politique étrangère, est-ce que vous vous attendez à des divergences de fond entre les administrations Trump et Biden ?

Oui. Biden cherchera à réviser les alliances avec l'Europe et le Japon, à revenir à une position de soutien des institutions multilatérales, à réduire les tensions commerciales, à rejoindre l'Accord de Paris, etc. Il sera in-

transigeant avec la Chine - considéré comme le principal rival géopolitique des Etats-Unis - mais il ne voudra pas traiter la Chine comme un ennemi. Il considérera plutôt la Chine comme un concurrent avec lequel des accords peuvent être conclus, voire doivent l'être. Biden est un réaliste et il comprend que la Chine ne disparaîtra pas. Il tentera de conclure un accord avec l'Iran et - tout en soutenant Israël et le processus de paix avec les pays arabes que Trump a promu - il adoptera une position davantage à équidistance sur le conflit israélo-palestinien.

Enfin, l'étroite relation entre le Maroc et les Etats-Unis s'étend à tous les niveaux, de l'économie au social en passant par la culture. Comment voyez-vous les perspectives de ce partenariat sous l'administration Biden ?

Je n'anticipe pas de changement significatif dans les relations américano-marocaines qui continueront d'être cordiales et

mutuellement bénéfiques sous Biden. Les Etats-Unis considèrent le Maroc comme un exemple de politiques modérées, et un pays stable dans une région instable, qui progresse vers des institutions pluralistes et représentatives.

L'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Maroc est un pilier important de la relation, mais jusqu'à présent, ses résultats restent en deçà des attentes. La nouvelle administration offre une occasion propice aux deux parties de repenser la manière dont leur partenariat commercial peut être rendu plus productif. Cela aiderait le Maroc à consolider son amitié avec les Etats-Unis.

Il convient également de noter qu'en développant sa présence commerciale aux Etats-Unis, le Maroc réduirait sa dépendance excessive vis-à-vis des marchés européens qui - il faut le reconnaître - accusent le rythme de croissance le plus lent dans le monde.

Jill Biden, une future Première dame moderne et rassembleuse

Portrait



Son énergie et son discours optimiste ont séduit lors de la campagne, dans laquelle Jill Biden s'est impliquée sans relâche avec un même message: seul son mari Joe pourra rassembler un pays divisé à l'extrême en entrant à la Maison Blanche.

Avec une vigueur semblant parfois dépasser celle de son époux, qui a longtemps limité ses déplacements, cette enseignante de 69 ans a multiplié les visites dans les Etats-clés, essentiels à la victorieuse démocrate le 3 novembre.

Elle appelle tous les Américains, "démocrates et républicains, ruraux et urbains", à se rassembler pour dépasser les clivages politiques, battre la pandémie et la crise économique.

"Nous ne sommes pas d'accord sur tout, ce n'est pas nécessaire, on peut toujours s'aimer et se respecter", affirme-t-elle dans un discours aux antipodes des diatribes du président sortant Donald Trump.

Elle montre aussi une image plus intime de Joe Biden, dont la vie a été frappée par des "tragédies inimaginables".

Jill Biden raconte notamment

comment l'ancien vice-président de Barack Obama (2009-2017) avait trouvé la force de reprendre ses activités à la Maison Blanche, quelques jours seulement après la mort de son fils Beau, décédé d'un cancer du cerveau en 2015.

"Il a appris à guérir une famille, et de la même façon on guérit un pays: avec amour, compréhension, des petits gestes de gentillesse, du courage et un espoir inébranlable", lance-t-elle en écho aux crises frappant actuellement les Etats-Unis.

Joe et Jill Biden se sont mariés en 1977, cinq ans après une première tragédie, quand un accident de voiture avait emporté la première épouse du sénateur et leur fille.

Encore petits, ses deux fils survivants, Beau et Hunter, avaient eux-mêmes suggéré à leur père d'épouser Jill, a raconté Joe Biden dans des mémoires, où il avait écrit: "Elle m'a redonné la vie".

Jill Biden avait interrompu sa carrière lorsqu'elle avait eu leur fille, Ashley, en 1981, mais avait ensuite repris ses études pour décrocher un doctorat en éducation.

Elle enseigne toujours dans une

université du nord de la Virginie, près de Washington, où elle veut continuer à travailler sous la présidence de Joe Biden.

Sans compter Hillary Clinton, brièvement sénatrice à la fin du mandat de son mari Bill, elle deviendrait ainsi la première Première dame à poursuivre sa carrière professionnelle.

Jill Biden transformerait alors "à jamais les attentes et les limites" de la fonction, estime Kate Andersen Brower, auteure d'un livre sur l'histoire des Premières dames américaines.

"Elle fera entrer la fonction de Première dame dans le 21^e siècle", ajoute Katherine Jellison, spécialiste de l'histoire américaine à l'université de l'Ohio, soulignant que "la plupart des Américaines doivent concilier vie professionnelle et vie de famille".

Elle s'est totalement investie dans la campagne de son mari, dès les primaires. Le candidat démocrate avait ainsi pris l'habitude de se présenter comme "le mari de Jill Biden".

Malgré sa fine silhouette, la prochaine "First Lady" avait repoussé, sans hésiter, une protestataire qui s'approchait de son époux lors d'un

meeting à Los Angeles en mars.

Rare moment d'apaisement dans une campagne abrasive, le sénateur républicain et allié de Donald Trump, Lindsey Graham, a salué en Jill Biden "une personne remarquable" après son discours à la convention démocrate.

Solide aux côtés de son mari, elle a dénoncé les "calomnies" lancées par le camp Trump pour "détourner l'attention" au sujet des accusations récentes de corruption portées contre Joe et Hunter, cadet à problèmes qui a fait des affaires en Chine et en Ukraine lorsque son père était numéro deux de Barack Obama.

Elle est toutefois restée discrète face à l'accusation de viol dans les années 1990 faite par une femme, Tara Reade, que Joe Biden a catégoriquement nié.

Le président-élu s'est aussi vu reprocher d'avoir un rapport trop tactile avec des femmes, qui se sont plaintes de gestes trop envahissants. Jill Biden affirme ne voir qu'un comportement innocent de son mari, qui a admis avoir "appris" des déclarations de ces femmes jugeant leur espace intime envahi.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

CAMBR- IOLAGE	PRODR- OME	BLINDÉ	CUBE EN BOSNIE	SOMBRE	AIDE	DRAME NIPPON PLAT	INTER- ÉDIAIRE
				MONTAGNE VOYELLES		LETTRES DE KEMAL	
FOURGON FEU ROUGE				BAUDET		DÉPEND- ANT	EN AUTO SYMBOLE DE L'OR
			FEMELLE DU SANGLIER	STUPÉ- FIANT			
ZÉRO				PARTIE DU COSMOS	NON LESSIVÉ		DÉSEMP- ARÉE
					ESPIÈG- LERIE	MORCEAU D'APN	
PREMIÈRE VERTÈBRE CERVICALE		BIEN STABLE COUTUMES				MORCEAU D'APN ROMAINS	PILE
				ANCIEN	CONFIS- QUÉ		
VASE VIEUX PLIS			ARTICLE ESPAGNOL ÂGES		EN STAGE CAUTION		EN OCTOBRE
		RECLAMA				VIEILLE CITÉ VOYELLES	
MÉTAL PRÉCIEUX		EN TÊTE		CALCIUM		GRECQUE LIE	
DÉTÉ- RIORÉ				MUSES			
ROUBL- ARD					FORME D'ÊTRE		FIN D'ANNÉE

Solution mots flechés d'hier

BOUTRE	V	BOUT A BOUT	ASSISSE CUBIQUE EN VRAIE	R	A	CAPTEUR	N	EVASIVE MUSIQUE CALCIUM	R	REKESPI- ER LITTIUM	VACANC ÈRE
HALO	A	U	R	A	D	O	C	I	L	E	
RESTE IMMOBILE	S	T	A	G	N	E	FIVES BOULETIER	A	M	I	S
DE	E	PORTER DE CHARGE	COUSU EN TILLANDIA SARCOTE	E	R	N	E	LETTRES DE TERESA	E	INACTIF	T
CUBE	A	LA MODE ESCALE	IN	FORME D'ÊTRE	DON	O	C	T	R	O	I
BÊCHE	H	O	U	E	MAISE CONTRE- BUTION	N	U	E	EN LIRE BOUT A BOUF	I	V
FAN	S	ENTRE CHIEN ET LOUP	A	S	A	C	R	U	S	A	
GROUPE	L	EN ARRIÈRE	PILLAGE PERSONNEL SUKKRY	P	P	I	E	LOUPOIN BILLOT	T	I	N
ROULOT	T	R	O	M	P	A	I	T	V	T	
VERY	O	RETOUR POIL FIN	T	A	VENIR AU PONDON SÉRIEUX	A	N	E			
BEAUCOUP D'ANGLAIS EFFET	O	BRON ORANGE D'IMPACTE DE COU	C	R	E	MÉCANISME ARRIÈRE	L	U	SYMBOLE DU NÉON	COUTURE AS	
FÉLICITÉ MAZOUT	F	U	E	L	ROUÉES	R	U	S	E	E	S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthib
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Ils s'y connaissent en fruits comestibles
- 2- Solitude
- 3- Panorama - Renvoi - Préposition latine
- 4- Indicateur - Semblant sortir du plan
- 5- Impératrice - Dévêtu
- 6- Reproductive
- 7- Eut le cran - Règle - Unité de luminosité
- 8- Rouspète - Ville de France
- 9- Note - Mettent
- 10- Péché capital - Sorti

VERTICALEMENT

- 1- Ichtyoïde
- 2- Saule vannier - Robuste
- 3- Parole - Indifférent
- 4- Principe visqueux - Porte grain
- 5- Largeur d'étoffe - Respire - défini
- 6- Négligé - Victoire de Napoléon
- 7- Fâcheux - Au pied !
- 8- Tête de liste - Mitigés
- 9- Bilan - Attaches
- 10- Limoge - Gardé pour soi

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	E	G	A	L	E	M	E	N	T
2	A	C	I	D	I	T	E		E	O
3	M	O	T	U	S		I	L	O	T
4	P	U		L	I	B	R	E		E
5	A	L	I	T	E	E		S	A	M
6	D	E	V	E	R	S	E		E	
7	A	R	E		E	S	S	O	R	E
8	I		T	R		O	O		E	S
9	R	E	T	I	E	N	N	E	N	T
10	E	T	E	T	E	S		U	T	E

Grilles de sudoku

Facile

		1	3	9			2		
6	9	5			2				3
	7		6		4	9			
	4					7			1
	2						6		
8		3					9		
		8	4		1		3		
2			8			5	7	4	
	3			2	6	8			

Moyen

8						7	4	2	
1	7								
		9	7						5
	1		3		7				
9	2		8		6		3	1	
			2		1		8		
5					9	3			
							2	6	
7	6	4							8

Difficile

	6		9			3			
7		4	8						
				3	5		8		
	8					7	2		
6				8				9	
	1	2					5		
	7		3	4					
					8	1		2	
		3			6		7		

Expert

6				4				1	
								3	
2		1			8	4			7
	7		9	8					3
8				3	5			9	
7		6	8				1		4
	8								
3		4							6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	9	2	8	7	3	5	1	4
4	1	7	2	5	6	8	3	9
8	5	3	9	1	4	2	6	7
7	4	8	5	6	9	3	2	1
1	2	9	4	3	8	7	5	6
3	6	5	1	2	7	9	4	8
5	7	4	6	9	2	1	8	3
9	8	1	3	4	5	6	7	2
2	3	6	7	8	1	4	9	5

Moyen

9	6	5	7	4	8	3	1	2
3	2	7	5	1	9	4	6	8
4	8	1	2	6	3	7	5	9
7	3	2	9	8	1	6	4	5
1	4	9	3	5	6	2	8	7
8	5	6	4	7	2	9	3	1
2	1	8	6	3	7	5	9	4
6	9	4	8	2	5	1	7	3
5	7	3	1	9	4	8	2	6

Difficile

8	9	5	1	6	7	2	4	3
7	4	2	3	5	9	1	8	6
1	6	3	8	2	4	9	7	5
3	7	4	6	1	8	5	2	9
9	2	1	4	3	5	8	6	7
6	5	8	7	9	2	4	3	1
5	1	7	2	4	3	6	9	8
2	3	6	9	8	1	7	5	4
4	8	9	5	7	6	3	1	2

Expert

8	2	9	7	3	1	6	4	5
4	6	3	2	9	5	7	1	8
1	7	5	6	8	4	3	9	2
7	1	8	9	5	6	2	3	4
5	3	4	8	2	7	9	6	1
6	9	2	1	4	3	5	8	7
2	5	1	3	6	8	4	7	9
9	8	6	4	7	2	1	5	3
3	4	7	5	1	9	8	2	6

Economie

Hausse de 16% de la production d'olives à Sefrou

La production d'olives attendue, au cours de la campagne 2020-2021, dans la province de Sefrou s'élèverait à 63.360 tonnes, soit une augmentation de 16% par rapport à la saison dernière.

Le rendement moyen des olives devrait atteindre 2,1 tonnes par hectare, avec des niveaux de rendement variant entre 1,65 t/ha dans les zones bour à 4,3 t/ha pour l'olivier irrigué, indique la direction provinciale de l'agriculture (DPA).

Le chiffre de transactions économiques générées par la filière oléicole au niveau provincial devrait atteindre 300 millions DH, précise la même source, ajoutant que la production est orientée à 85% pour la trituration et l'extraction de l'huile d'olive, 10% pour l'autoconsommation et 5% pour la conservation par les méthodes traditionnelles, rapporte la MAP.

Les taux d'extraction d'huile d'olive dans la province de Sefrou commencent de 11% (11 litres d'huile extraite de 100 kg d'olives) pendant le mois d'octobre, et augmentent progressivement pour atteindre les 26% pendant le mois de janvier, estime la DPA.

La province de Sefrou compte 38 unités modernes d'extraction d'huile d'olive fonctionnant en deux phases, d'une capacité de 64.000 tonnes et 127 unités traditionnelles.

Elle est réputée pour la qualité de l'huile d'olive au niveau national. L'huile d'olive de la commune rurale Azaaba produite par le "groupement d'intérêt économique Huiles de Sefrou" - GIE Huiles de Sefrou - a été labellisée en 2016 pour devenir le premier "produit agricole de terroir" reconnu et primé deux années consécutives (2016-2017) par le concours national pour la qualité de l'huile d'olive.

Le "GIE Huiles de Sefrou" a représenté la province de Sefrou dans des manifestations nationales, telles que le Salon international de l'agriculture à Paris (SIAP) et la Semaine verte à Berlin. Pour assurer la qualité de la production selon les normes d'hygiène sanitaires, le "GIE Huiles de Sefrou" a obtenu l'agrément auprès de l'Office national de sécurité sanitaire des aliments.

La superficie de l'olivieraie au niveau de la province de Sefrou est estimée à 31.140 Ha, soit 30 % de la superficie agricole utile.

L'atténuation du rythme baissier des recettes fiscales se poursuit



La situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) a dégagé un déficit budgétaire de 50,5 milliards de DH (MM.DH) à fin octobre 2020, contre 36,5 milliards de DH un an auparavant, correspondant à une hausse de 14 milliards de DH.

Selon la situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) du mois dernier, le déficit s'est aggravé de 7,7 milliards de DH par rapport au mois de septembre. Cette variation s'explique principalement par la dégradation du solde ordinaire (-4,1 MM.DH par rapport à septembre 2020), a indiqué le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

« Si l'on exclut l'excédent enregistré par le Fonds spécial de gestion de la pandémie Covid-19, le déficit s'élève à près de 58,9 milliards de DH, en aggravation de près de 22,5 milliards de DH par rapport à la même période de l'année 2019 », a souligné le département dirigé par Mohamed Benchaâbou.

Sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, et comparativement aux prévisions de la loi de Finances rectificative 2020, le taux de réalisation des recettes ordinaires s'est situé à 81% contre 80% un an auparavant.

« Par rapport à la même période de l'année 2019, ces recettes ont enregistré une baisse de 17,4 milliards de DH, dont 13,4 milliards de DH au titre des recettes fiscales et 3,7 milliards de DH au titre des recettes non fiscales », a souligné le ministère des Finances dans un communiqué rendu public

récentement.

La même source explique que l'évolution des recettes fiscales reflète la poursuite de l'atténuation de leur rythme baissier entamée depuis juin, date de la levée partielle du confinement et la reprise progressive de l'activité économique.

Ainsi que le souligne le département des Finances, les recouvrements mensuels, hors acomptes, se sont en effet élevés à 13,1 milliards de DH en moyenne entre juin et octobre, contre 10,1 milliards de DH entre avril et mai.

Quant aux recettes non fiscales, elles ont affiché un recul au cours de cette même période suite à la non programmation de recettes de privatisation (-4,4 milliards de DH) et au retard accusé par les versements en provenance de certains établissements et entre-

prises publics (-0,8 milliards de DH).

Il importe de préciser que « cette baisse a été atténuée par une amélioration des « autres recettes » (+1,6 milliards de DH), attribuable principalement à l'augmentation des fonds de concours (+4,2 milliards de DH) », selon le ministère.

A fin octobre 2020, la situation des charges et ressources du trésor a également fait ressortir une exécution des dépenses globalement en ligne avec les prévisions de la loi de Finances rectificative 2020.

Il apparaît ainsi que les dépenses ordinaires ont enregistré un taux d'exécution de 81,5% par rapport aux prévisions de la loi de Finances rectificative et se sont inscrites en hausse de près de 8,7 milliards de DH (+4,7%) par rapport à la même période de l'année 2019, a relevé le ministère des Finances.

Précisons, à ce propos, que le rythme d'exécution de ces dépenses recouvrait principalement les dépenses de biens et services, qui ont enregistré un taux de réalisation de 79,3% et une augmentation de près de 9,3 milliards de DH (+6,3%) par rapport à la même période de 2019, et la charge de la compensation qui a connu un taux de réalisation de 97,8%.

Commentant l'évolution des dépenses d'investissement, le ministère indique que « les émissions ont affiché un taux de réalisation de 70,3% par rapport aux prévisions de la loi de Finances rectificative et une baisse de près de 3,3 milliards de DH (-6,1%) par rapport à la même période de 2019 ».

Selon les explications du département des Finances, cette évo-

lution est attribuable principalement à la baisse des dépenses au titre des budgets ministériels.

Il est à noter que les comptes spéciaux du Trésor ont pour leur part dégagé un excédent de 12,7 milliards de DH contre 3,8 milliards de DH un an auparavant, soit une augmentation de 8,8 milliards de DH.

Le ministère attribue cette hausse principalement à « l'excédent de 8,5 MM.DH dégagé par le Fonds spécial de gestion de la pandémie Covid-19 », faisant savoir que les autres comptes spéciaux du Trésor ont enregistré globalement un flux positif de 4,2 MM.DH contre 3,8 MM.DH à fin octobre 2019.

Comme le relève le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration dans son communiqué, la situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) est le document statistique qui présente, en son nom, les résultats de l'exécution des prévisions de la loi de Finances avec une comparaison par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente.

« Alors que la situation produite par la TGR a un caractère fondamentalement comptable, la SCRT appréhende les transactions économiques réalisées au cours d'une période budgétaire en décrivant, en termes de flux, les recettes ordinaires, les dépenses ordinaires, les dépenses d'investissement, le déficit budgétaire, le besoin de financement et les financements mobilisés pour la couverture de ce besoin », rappelle le département des Finances.

Alain Bouithy



Le déficit budgétaire s'élève à plus de 50 milliards de DH à fin octobre 2020

Le CRI Souss-Massa lance un guide du foncier industriel régional

Le Centre régional d'investissement (CRI) Souss-Massa a lancé récemment le guide du foncier industriel de la région, un outil jetant la lumière sur les opportunités d'investissements qui permettra aux porteurs de projets d'avoir un meilleur accès à l'information. Ce guide du foncier industriel met en valeur l'offre industrielle au niveau de la zone franche Souss-Massa, le parc Haliopolis, les parcs industriels intégrés d'Agadir (1 et 2), les zones industrielles d'Ouled Teima et de Tiznit ainsi que la future zone d'activité de Tata.

Le document présente également l'ensemble des facteurs d'attraits et des infrastructures de la région, ainsi que tous les projets de développement prévus qui font de Souss-Massa une desti-

nation industrielle par excellence, indique le CRI dans un communiqué. Le guide met également en avant un large patrimoine foncier exploitable et aménagé au profit des investisseurs nationaux et internationaux à des prix de sortie attractifs et compétitifs à l'échelle nationale.

Ainsi, l'offre du foncier industriel de Souss-Massa est présentée en détails dans ce guide et cartographiée sur le portail www.zonesindustriellessoussmassa.ma accessible au large public.

Cette plateforme constitue une cartographie digitale des zones industrielles et vient faciliter les recherches des investisseurs et porteurs de projets souhaitant acquérir des lots de terrains disponibles au sein des différentes zones industrielles de la région.

L'OCP lance un programme pilote pour l'accompagnement de 900 agriculteurs à Youssoufia et à Rehamna

A travers son programme "Act4Community", le groupe OCP a lancé un programme pilote et intégré visant à accompagner 990 agriculteurs dans les provinces de Youssoufia et de Rehamna, pour améliorer les pratiques de gestion des cultures, au début de la saison agricole 2020-2021.

Initié en coordination avec l'Office national du conseil agricole (ONCA), ce programme vise à améliorer les pratiques de gestion des cultures les plus populaires dans la région, notamment les céréales, les fourrages, le cumin, la menthe et les oliviers, à

travers la généralisation de la technique de semis direct des céréales et des fourrages, a indiqué "Act4Community" dans un communiqué.

A cet effet, le programme d'accompagnement des agriculteurs comprend la réalisation de 990 analyses de sol, l'adoption de la technique de semis directs des céréales sur une superficie de 720 hectares, la mise en place de 22 plateformes d'application couvrant les cinq cultures et l'organisation de 56 jours de formation et 3.000 visites d'inspection des différentes cultures dans les exploitations agricoles ciblées.

Signature de 17 conventions d'investissement pour relancer l'industrie

17 conventions d'investissement d'un montant global de 857 millions de dirhams ont été signées, mercredi 11 novembre 2020 au siège du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, sous la présidence de Moulay Hafid Elalamy.

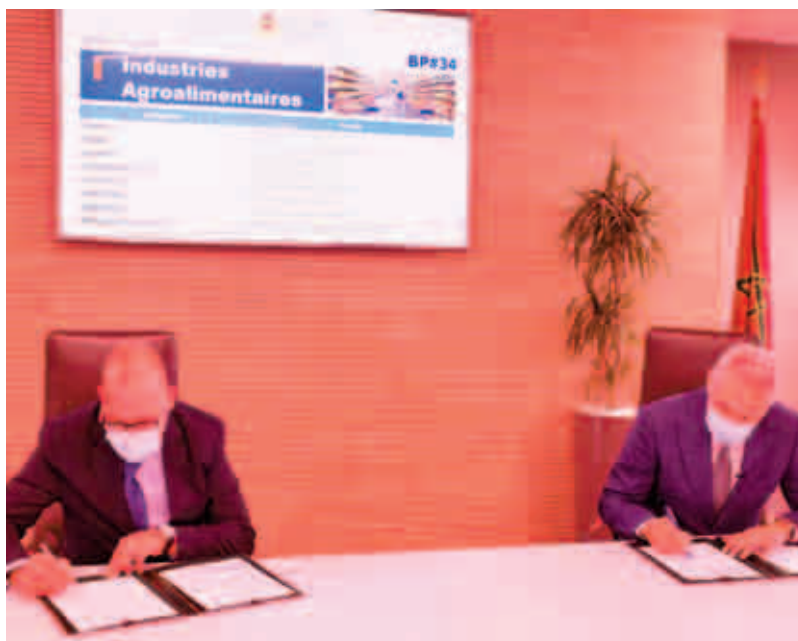
«Les opportunités qu'offre la banque de projets se transforment, aujourd'hui, en projets créateurs d'emploi et de valeur ajoutée», a déclaré M. Elalamy, à cette occasion, soulignant que ces projets «sont d'une grande qualité, ils renforcent le tissu industriel marocain en créant des métiers au service du marché local et de l'export».

Sur les 17 conventions, 8 ont

été signées dans le secteur agroalimentaire pour la réalisation de projets d'investissement d'un montant de 620MDH qui permettront la création de 1630 nouveaux emplois et la génération d'un chiffre d'affaires additionnel de plus de 914 MDH à l'horizon de 2023. Ces projets concernent la réalisation d'unités industrielles de productions agroalimentaires, notamment dans le secteur de la pêche, l'industrie laitière, la confiserie-biscuiterie-chocolaterie et dans la transformation d'agrumes, de fruits et légumes.

Dans le secteur du textile et cuir, 4 MOU et 2 conventions d'un montant d'investissement de près de 220MDH ont été signées. Visant la réalisation d'unités de fabrication de produits divers, dont le tissu d'habillement et géotextile, ces projets permettront la création de 1350 nouveaux emplois et la génération d'un chiffre d'affaires de plus de 354,944 MDH.

Les 3 autres conventions ont été signées dans les secteurs de la plasturgie, de l'emballage et plasticulture et de l'électricité et électronique. D'un montant de 17MDH, elles portent sur la création d'une unité de fabrication de câbles électriques domestiques, raccords en laiton et robinetterie, ainsi que sur la production de bouchons en plastique, de tuyaux et tubes en poly-



éthylène et de produits d'emballage en PVC. Ces projets devront générer 99 nouveaux postes et un chiffre d'affaires additionnel de plus de 92 MDH.

Après le lancement, le 25 septembre dernier, de la banque de

projets en ligne, un des piliers de la stratégie de relance industrielle post-Covid-19, le ministère a mis en place «la war-room», cellule chargée d'accompagner les porteurs de projets. Cette cellule a été contactée par 413 projets dont elle

a retenu 143 représentant un potentiel de substitution de 10,2 MMDH, soit un tiers de l'objectif que s'assigne le ministère d'ici la fin de 2021: atteindre 500 projets permettant au Maroc de substituer l'import à hauteur de 34MMDH.



Renforcer le tissu industriel marocain en créant des métiers au service du marché local et de l'export

Légère hausse des subventions du Fonds de développement agricole en 2021

Les subventions du Fonds de développement agricole devraient atteindre environ 4,2 milliards de dirhams (MMDH) en 2021, en hausse de 3% par rapport à l'année en cours, a indiqué récemment à Rabat le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Aziz Akhannouch.

Présentant le projet de budget de son département devant la commission des secteurs productifs à la Chambre des représentants, M. Akhannouch a relevé que le programme d'action 2021 prévoit la mise en place de nouvelles incitations dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie "Génération Green" visant à soutenir les jeunes, à valoriser et à développer les terres collectives.

Concernant le programme d'irrigation,

le ministre a abordé le plan national d'économie d'eau et plus particulièrement la reconversion collective à l'irrigation localisée destinée à couvrir 72% de la superficie totale programmée, rapporte la MAP. Les travaux ont été achevés pour 10.300 hectares supplémentaires, alors qu'ils sont toujours en cours pour une superficie de 48.600 ha.

S'agissant de la conversion individuelle vers l'irrigation goutte-à-goutte, le responsable gouvernemental a précisé que le programme 2021 permettra de couvrir près de 50.000 hectares supplémentaires pour atteindre une superficie totale de 693.000 hectares. A cet égard, une subvention de 2,01 MMDH sera octroyée par le Fonds de développement agricole. Pour les projets de l'Agriculture solidaire 2021, le responsable a indiqué qu'il sera procédé à la finalisation des mar-

chés relatifs à 417 projets solidaires programmés dans le cadre du Plan "Maroc Vert", en plus du lancement de nouveaux projets s'inscrivant dans la stratégie "Génération Green 2020-2030", notant que les investissements des projets agricoles solidaires devront totaliser 2,7 MMDH en 2021, dont un milliard sous forme de crédits de paiement.

Côté développement rural et des zones montagneuses, l'accent sera mis sur la poursuite de la mise en œuvre du programme de réduction des disparités spatiales et sociales en milieu rural. Les conseils régionaux pour le développement rural et des zones montagneuses sont en train de préparer des plans d'action à cet effet pour l'année 2021. Au volet des eaux et forêts, il a souligné que l'année 2021 sera marquée par le lancement

d'une série de projets liés à la mise en valeur et au développement des espaces forestiers, mais aussi par la poursuite de la mise en œuvre des projets initiés cette année dans le cadre de la stratégie "Forêts du Maroc 2020-2030".

Cette rencontre a été l'occasion pour M. Akhannouch de présenter les principaux indicateurs des activités de la pêche maritime au cours des neuf premiers mois de l'année 2020, affirmant que l'activité du secteur a accusé une légère baisse de 3% en volume et de 5% en valeur.

Il a en outre abordé les principales réalisations de la stratégie Halieutis concernant notamment les domaines de contrôle, de gestion des ressources, de débarquement, de vente de poissons sur le marché de gros, de recherche scientifique et des actions sociales.

Paranormal, une série égyptienne qui veut conquérir le monde



Mommies tueuses, maison hantée, effets spéciaux glaçants et musique angoissante, la série Paranormal lancée sur Netflix espère conquérir un public international au-delà du monde arabe et redonner sa gloire d'antan à l'industrie de l'audiovisuel égyptien. Estampillée production "à suspense", la série Paranormal est basée sur les best-sellers d'Ahmed Khaled Tawfik, auteur égyptien de nombreux romans d'horreur, de science-fiction et des thrillers médicaux qui l'ont rendu très populaire parmi les jeunes dans son pays et le monde arabe. Elle a été mise en ligne la semaine dernière dans neuf langues, dont l'arabe. Au total, elle vise les audiences de 190 pays. "Avec un public aussi large, il était logique que nous participions à ce projet", a expliqué à l'AFP Ahmed Sharkawi, le responsable du contenu en arabe et pour l'Afrique pour Netflix. La série de six épisodes, qui se déroule dans les années 1960, suit les aventures de l'hématologue Refaat Ismail, interprété par l'acteur Ahmed Amin, qui est

confronté à des phénomènes paranormaux. Avec son acolyte écossaise, la scientifique Maggie Mackillop, interprétée par l'actrice libano-britannique Razane Jammal, ils entreprennent de résoudre les mystères à travers les rues du Caire, dans des temples pharaoniques ou encore dans le désert libyen. "Nous nous réjouissons que les fans puissent voir leurs personnages préférés — monstres et fantômes — prendre vie. Et ceux qui n'ont pas lu les romans, vont découvrir une forme différente de fiction", poursuit M. Sharkawi.

L'Égypte, productrice historique de films et séries télévisées, a longtemps bénéficié à travers ce biais culturel d'une grande influence dans le monde arabe, une influence qui a toutefois décliné ces dernières années.

"Nous voulions créer du contenu de haute qualité sans perdre le caractère égyptien", a expliqué à l'AFP le réalisateur de la série Amr Salama, connu pour des films qui ont été distingués dans plusieurs festivals internationaux. "Nous ne vou-

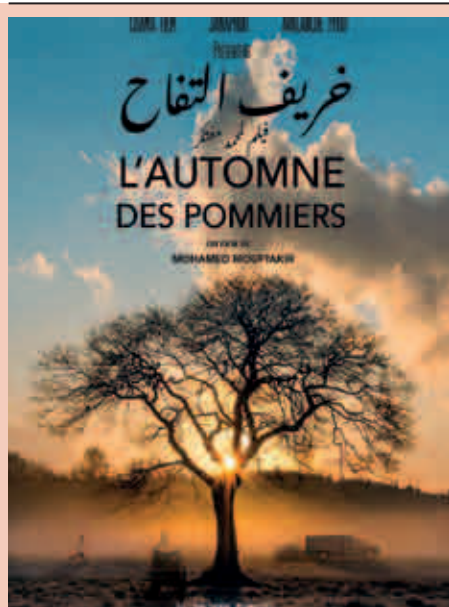
lions pas faire une série américaine doublée en arabe. Même avec les effets spéciaux, les mythes et les histoires effrayantes, nous voulions que cela soit authentiquement égyptien", a-t-il ajouté.

Sur les réseaux sociaux, l'accueil de Paranormal a été mitigé, avec des critiques sur l'utilisation des effets spéciaux, mais aussi des compliments sur la performance de l'acteur principal Ahmed Amin. L'acteur à lunettes et à la voix douce, connu pour ses sketches comiques en ligne, a souligné le "défi" d'adresser la série à une audience internationale. "C'est un test pour voir si nous pouvons être compétitifs et attirer un public au-delà du monde arabe", a-t-il dit à l'AFP. Les succès récents d'acteurs et scénaristes arabes-américains à Hollywood peuvent également contribuer à la promotion du contenu arabe. L'acteur américano-égyptien Rami Malek a remporté l'Oscar du meilleur acteur en 2019 pour son interprétation du chanteur Freddie Mercury dans "Bohemian Rhapsody". Avec la série "Ramy" sur le site de vidéo à la de-

mande Hulu, le comédien Ramy Youssef, a aussi remporté un Golden Globe cette année. "J'espère que (la série Paranormal) mettra en lumière les talents que nous avons", a dit à l'AFP l'actrice Razane Jammal, qui aspire à "combler le fossé entre Orient et Occident". Marwan Kraidy, spécialiste des médias arabes à la Northwestern University au Qatar, compare l'entrée de Netflix sur le marché arabe à la façon dont HBO s'est imposé au Etats-Unis en proposant des séries se démarquant des standards traditionnels.

Selon lui, le streaming a changé la fiction télévisée dans le monde arabe et "nous commençons à voir des réalisateurs, (...) qui s'adressent directement à Netflix" en lieu et place des financeurs publics et privés traditionnels.

La région compte près de cinq millions d'abonnés à Netflix, selon des statistiques publiées en septembre, un chiffre que le géant américain espère doubler d'ici à 2025 en offrant plus de contenu d'origine arabe.



"L'automne des pommiers" de Mohamed Mouftakir en compétition au Festival international du film du Caire

Le film marocain "L'automne des pommiers" du réalisateur Mohamed Mouftakir, participera pour sa première sortie internationale, à la compétition "Arab Film Horizons" dans le cadre des activités de la 42e session du Festival international du film du Caire, qui se tiendra du 2 au 10 décembre prochain. Le casting du film regroupe une panoplie de visages bien connus du cinéma marocain, à l'image de Fatima Khair, Saad Tsouli, Naima Lemcharki, Mohamed Tsouli, Hassan Bedida, Ayoub Lyousfi et Anas Bajoudi.

Le film raconte l'histoire d'un enfant de dix ans, qui n'a jamais connu sa mère, qui a disparu dans des circonstances mystérieuses immédiatement après sa naissance, et se heurte au déni de son père à son égard.

Mohamed Mouftakir est considéré comme l'un des réalisateurs les plus brillants de sa génération de cinéastes marocains. Ses courts métrages, basés sur un langage visuel

renouvelé, une capacité technique impressionnante et un traitement audacieux de sujets sensibles, ont remporté des prix dans divers festivals à l'étranger.

Selon la direction du festival, qui n'a pas encore dévoilé tous les détails de cet événement cinématographique, l'édition de cette année se caractérise par la participation de 16 nouveaux films.

«L'équipe de programmation est fière de découvrir chaque année avec les critiques et la presse du monde les meilleurs films en première mondiale sur les écrans du Festival du Caire», a souligné le directeur du festival, Mohamed Hifzi. La compétition internationale du Festival du Caire se démarque par la participation de trois films en première mondiale, dont le film chinois "Moerdaoga", réalisé par Sau Jinling, le film bulgare "German Language Lessons" réalisé par Pavel G. Vesnakov et l'Égyptien "couvre-feu" réalisé par Amir Ramsés.

Le Festival d'Alexandrie rend hommage à Daoud Oulad Sayed



Le réalisateur cinématographique et photographe marocain, Daoud Oulad Sayed, a été honoré mardi en marge des activités de la 36^{ème} édition du Festival international d'Alexandrie du film méditerranéen. A cette occasion, un séminaire a été organisé pour mettre en lumière le cinéma marocain et le riche parcours artistique de Daoud Oulad Sayed, avec la participation du directeur du festival, Amir Abada, et d'un parterre de cinéastes et d'artistes de différentes nationalités.

Les mots prononcés lors de l'événement ont unanimement souligné que Oulad Sayed est l'un des plus grands metteurs en scène dans le monde arabe actuellement, mettant en avant le "grand succès" de ses œuvres, qu'il s'agisse de longs métrages ou de documentaires. Daoud Oulad Sayed est un photographe et réalisateur de talent qui a laissé sa marque dans le monde de l'art, ont déclaré les intervenants, rappelant que ses films ont remporté de nombreux prix locaux et internationaux.

Le séminaire a également mis l'accent sur l'essor du cinéma marocain au cours des dernières années, et sa forte présence dans les festivals arabes et internationaux grâce au fort soutien de l'Etat à l'art et à la culture.

Le réalisateur marocain a exprimé sa gratitude pour ce geste du Festival international d'Alexandrie, considérant cette nouvelle distinction comme une autre responsabilité et une motivation pour continuer à diffuser les valeurs de l'art et du cinéma, ainsi que les valeurs d'amour et d'amitié qui unissent les artistes marocains et leurs homologues égyptiens. Il a également exprimé sa reconnaissance et sa gratitude au président du festival, et à son directeur artistique, Assa Zakaria, relevant que le Festival international d'Alexandrie est l'un des événements les plus réussis au niveau régional et international. En évoquant le succès et le développement remarquable du cinéma marocain, Oulad Sayed a attribué cette réussite au grand soutien de l'Etat au secteur et à la politique adoptée par le

Maroc en matière d'art et de culture. Le réalisateur marocain Daoud Oulad Sayed faisait partie des membres du jury du Festival international d'Alexandrie du film méditerranéen, présidé par la cinéaste égyptienne Inass Deghidi. Le jury était composé également de l'écrivain et producteur italien Marc Serena et des actrices italiennes Marzia Tedeschi et Angélique Kafalari. Le Maroc a été représenté à la compétition officielle du festival par le film "The punch" du jeune réalisateur Mohamed Amine Mouna qui a débarqué à Alexandrie avec son premier long-métrage après plusieurs courts-métrages et séries télévisées. "The Punch" avait reçu les prix du montage et de la musique authentique lors de la 21^{ème} édition du film national de Tanger. Il relate l'histoire de Rabii, un jeune chômeur issu d'un milieu défavorable, qui rencontre Mustapha, un ancien boxeur raté à cause de sa dépendance à l'alcool. Mustapha essaye de convaincre Rabii pour devenir une légende de la boxe.

Bouillon de culture

Spotify

Le numéro un mondial du streaming musical, le suédois Spotify, a poursuivi mardi ses investissements dans le podcast, avec l'annonce de l'acquisition de l'hébergeur américain Megaphone. Selon l'agence Bloomberg, Megaphone et ses 75 employés tombent dans l'escarcelle de Spotify pour près de 235 millions de dollars (près de 200 millions d'euros). L'opération porte ainsi à plus de 800 millions de dollars les investissements de Spotify dans les podcasts depuis deux ans, selon un calcul réalisé par l'AFP. Une stratégie visant à diversifier ses contenus proposés au-delà de la musique et capter la manne publicitaire croissante liée au succès de l'écoute de podcasts. Ces émissions gratuites, qui à la différence du streaming sont téléchargeables, s'affirment comme le grand format concurrent de la radio. Créé en 2015 par le groupe de médias Slate sous le nom de Panoply, Megaphone ne produit plus de podcasts lui-même mais offre une plateforme payante de publication qui met en relation les producteurs de contenus et les publicitaires. Spotify, lui, va proposer sa technologie d'insertion de publicités en temps réel "Streaming Ad Insertion" sur la plateforme de Megaphone. Avec cette technologie, "les producteurs de podcast pourront offrir des audiences ayant plus de valeur pour les publicitaires", explique dans un communiqué le groupe suédois.



L'Orient raconté par des artistes-peintres occidentaux



La galerie "Artorium" de Casablanca accueille, depuis mercredi et jusqu'au 31 décembre, l'exposition "Passions privées, l'Orient vu par l'occident", qui offre à découvrir ou à redécouvrir l'histoire de l'Orient du début du XX^{ème} siècle racontée par des artistes occidentaux.

Cette nouvelle exposition, qui donne à voir une partie de la collection de la Fondation TGCC, permettra aux visiteurs de plonger dans l'univers des orientalistes de Jacques Majorelle à Edy Legrand, en passant par Jean Gaston Mantel, Henri Pontoy et beaucoup d'autres, indique un communiqué de la Fondation.


Cette nouvelle exposition montre les plus belles œuvres orientalistes de cette collection acquises durant ces 30 dernières années, ainsi que des cé-

ramiques, poignards, bijoux et autres tissus du quotidien oriental qui a tant fasciné les occidentaux.

Dès 1826, en plein Siècle des Lumières, les artistes occidentaux ont cultivé une fascination pour l'Orient et la civilisation islamique, qui s'est traduite par des œuvres picturales, poétiques et littéraires, intemporelles, réunies sous le nom d'orientalisme.

La peinture orientaliste est profondément liée au voyage, les artistes en expédition en Afrique du Nord découvrant non seulement de nouveaux sujets, mais surtout une lumière transcendante qui les éblouit.

Alors, ils accentuent les contrastes pour attirer l'œil et enrichissent la palette de couleurs de tons bruns, rouges et jaunes qui créent une ambiance très chaude.


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
 De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Marrakech-Safi
 Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
 N° : 35/2020/CH/INV
 « Séance publique »

Le 07 décembre 2020 à 14 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	l'achat de matériel d'enseignement - matériel de réparation mobile et smartphone- pour le centre de la deuxième chance relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF – MS	136 560,00 Dhs (cent trente-six mille cinq cent soixante dirhams)	3 000,00 Dhs (trois mille dirhams)
02	l'achat de matériel d'enseignement - matériel de coiffure et de couture- pour le centre de la deuxième chance relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF – MS	96 600,00 Dhs (quatre-vingt-seize mille six cents dirhams)	2 000,00 Dhs (deux mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

N° 9672/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE FIGUIG A BOUARFA
 COMMUNE DE MAATARKA

Avis rectifié d'appel d'offre ouvert N° :
02/2020

Le Président de la commune de Maatarka annonce qui sera procédé dans la salle de réunion au siège de la commune à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre concernant la location des produits suivants :

N° Avis A.O.O	Date	heure	Objet	Prix de démarrage de la location	Caution provisoire
02/2020	23/11/2020	12 H	Location maisons à Maatarka n° : /30/32/33/34/35/39/40/	500,00 dhs / mois (Cinq cent dhs)	1.000,00 dhs (Mille dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du Bureau de la Régie de Recettes ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents doivent fournir les pièces suivantes :

- Récépissé du cautionnement provisoire dépend au marché.
- Acte d'engagement (fourni par l'administration).
- Le mode de présentation des dossier doit être conforme aux prescriptions des articles 27 ;29 et 31 du décret n°349.12.2 du 20 Mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics.


Le dossier doit être soit déposé directement au bureau du directeur de la commune ; soit envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception ; soit livré directement au Président de la commission de l'appel d'offre avant l'ouverture des plis ; soit de déposer les 'offres électroniques via le portail des marchés publics.

Les pièces présentées doivent être celles déterminées par l'article 4 du règlement de la consultation du marché .

Pour plus d'information contacter directement le responsable de la Régie de recette

N° 9673/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'ESSAOUIRA
 CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES


AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 16/2020/BP

Le 07/12/2020 à 10H00, il sera procédé, à la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

Travaux d'aménagement, en lot unique, de la piste reliant la Route Nationale n° 8 (Ex RR 207) à hauteur Chef lieu de la commune et la Route Provinciale n° 2209 via douars Ait Lahcen Ou Ali, Ait Si Abdellah et Lekhouadra sur 2,7 km 1ère tranche commune Lahsinat Province d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.000,00 DH (Quinze mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 1 266 276,00 DH (Un million deux cent soixante six mille deux cent soixante seize Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- * Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.
- * Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
- * Soit les envoyer par voie électronique.
- * Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour les concurrents installés au Maroc :
 Une copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :


Activité	Qualification exigée	Catégorie
B	B1	4

Pour les entreprises non installées au Maroc :

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 9674/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'ESSAOUIRA
 CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES


AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 17/2020/BP

Le 07/12/2020 à 11H00, il sera procédé, à la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

Réalisation des essais de contrôle de la qualité travaux d'aménagement, en lot unique, de la piste reliant la Route Nationale n° 8 (Ex RR 207) à hauteur Chef lieu de la commune et la Route provinciale n° 2209 via douars Ait Lahcen Ou Ali, Ait Si Abdellah et Lekhouadra sur 2,7 km 1ère tranche commune Lahsinat Province d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.000,00 DH (Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 18 774,00 DH (Dix huit mille sept cent soixante quatorze Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- * Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.
- * Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
- * Soit les envoyer par voie électronique.
- * Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour les concurrents installés au Maroc :
 - Une copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des laboratoires de BTP :

Activité	Qualification exigée	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ,3 ET CQ,7	4

Pour les entreprises non installées au Maroc :

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 9675/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
-Faculté des sciences juridiques économiques et sociales -
EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/FSJESJ/2020

Le **lundi 07 décembre 2020 à 10 heures**, il sera procédé, au siège de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix pour: **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES D'EL JADIDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à **20.000,00 (VINGTMILLE DIRHAMS)**.
L'estimation du coût des travaux établis par le maître d'ouvrage s'élève à : **Sept cent quarante-neuf mille quatre-vingt-huit dirhams et zéro centimes TTC (749 088,00DH TTC).**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service économiques de la FSJES d'el Jadida.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le lundi 23 novembre 2020 à 10heures.Le lieu de rencontre est **LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES D'EL JADIDA.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du Règlement de consultation. Le certificat délivré dans le cadre du système de qualification et classification pris en application des dispositions du décret n° 2-94-223 du 16 juin 1994 tiens lieu du dossier technique.
A ce titre, il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, qualification et classe minimale suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.5	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 9676/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
-FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES -
EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/FSJESJ/2020

Le **lundi 07/12/2020 à 11heures**, il sera procédé, au siège de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix pour: **TRAVAUX DE PEINTURE DES BATIMENTS DE LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES D'EL JADIDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à **10.000,00 (DIX MILLE DIRHAMS)**.
L'estimation du coût des travaux établis par le maître d'ouvrage s'élève à **Trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante dirhams et zéro centimes TTC (393 360,00DH TTC).**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service économique de la faculté.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux lundi 23 novembre 2020 à 10h Le lieu de rencontre est **LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES D'EL JADIDA.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du Règlement de consultation. Le certificat délivré dans le cadre du système de qualification et classification pris en application des dispositions du décret n° 2-94-223 du 16 juin 1994 tiens lieu du dossier technique.
A ce titre, il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, qualification et classe minimale suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
Q	Q1	3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 9677/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
تفاهات الشباب والرياضة

المديرية الجهوية بمراكش اسي
المديرية الإقليمية: الموز

Direction Régionale : Marrakech- Safi
Direction Provinciale : Al-Haouz

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/ 2020

Le directeur provincial de la direction du ministère de la culture de la jeunesse et sports département de la jeunesse et des sports d'Alhaouz porte à la connaissance des intéressés que l'appel d'offres ouvert N° :02/2020 prévu le 03/12/2020 à 10h relatif aux **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COLONIE DE VACANCE FOULIHT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DU MINISTERE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DEPARTEMENTS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS D'AL-HAOUZ.**

Publie aux journaux :

- ✓ LIBERATION N° :9162 du : 11/11/2020
- ✓ Al Ithad Ichtiraki N°12.688 du : 11/11/2020

1- L'article 20 du règlement de consultation relatif à la demande d'échantillons et de catalogues a été annulé.
2- Les candidats doivent fournir :
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.
Dossier Technique Comprenant :

- **Pour les concurrents Non Installés au Maroc :**
Les Concurrents Non Installés au Maroc doivent Fournir le dossier Technique tel que prévu par l'art 09 paragraphe B du Règlement de Consultation.
- **Pour les Concurrents Installés au Maroc :**
Les concurrents installés au Maroc doivent fournir un dossier Technique Comprenant :
- **Copie l'égalisée de certificat de qualification et de classification des entreprises**

	Secteur	Classe	Qualification
NOUVEAU SYSTEME	A Construction	4	A5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments
ANCIEN SYSTEME	5 Construction	4	5.18 : réhabilitation de bâtiments

Le reste est sans changement.

N° 9679/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
COMMUNE DE TAMELALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **10 / 12 /2020 à 11 H**, il sera procédé dans les bureaux de la Municipalité A l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d' Offres ouvert suivant :

N° Appel d'offres	Objet	Caution provisoire
04/2020	VOIES URBAINES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE VOIRIE AUX LOTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE TAMELALET	25.000,00 dh VIGNT CINQ MILLE DHS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré depuis le bureau des marchés de la Municipalité ou peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma)

L'Estimation du coût des prestations est de :
(1 265 034.04 dh – UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE TRENTE QUATRE DH ET 4 CTS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27,29,et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Municipalité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer les offres électroniques via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par Art.04 du règlement de consultation .

N° 9678/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :54/2020/INV

Le 07/12/2020 à 09 heures 30 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 54/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux d'extension du lycée collégial Ziraoui à la Commune Territoriale Taroudant, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	2094867,60 Dhs (Deux Millions Quatre-Vingt Quatorze Mille Huit Cent Soixante Sept Dirhams Soixante Centimes)
2	Travaux d'extension du lycée collégial Lamhara à la Commune Territoriale Lamhara, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	1974448,80 Dhs (Un Millions Neuf Cent Soixante Quatorze Mille Quatre Cent Quarante Huit Dirhams Quatre-Vingts Centimes)
3	Travaux d'extension du lycée collégial Bir Anzaran à la Commune Territoriale Sebti Elguerdan, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000,00 Dhs (Quinze Mille Dhs)	1414556,40 Dhs (Un Millions Quatre Cent Quatorze Mille Cinq Cent Cinquante Six Dirhams Quarante Centimes)
4	Travaux d'extension du lycée collégial Anoual à la Commune Territoriale Ouled Teima, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000,00 Dhs (Quinze Mille Dhs)	1499130,00 Dhs (Un Millions Quatre Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Un Cent Trente Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4
4	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 9690/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°55/2020/INV

Le 07/12/2020 à 10 heures 30 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 55/2020/INV, pour Travaux de construction de l'internat du lycée collégial TALMAKANTE à la commune territoriale TALMAKANTE, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 4457894,40 Dhs (Toute Taxe Comprise). (Quatre Millions Quatre Cent Cinquante Sept Mille Huit Cent Quatre-Vingt Quatorze Dirhams Quarante Centimes TTC).

La caution provisoire : Vingt Cinq Mille Dirhams (25 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 9691/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :57/2020/INV

Le 07/12/2020 à 14 heures 30 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 57/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux d'extension des lycées qualifiants : Tabari à la Commune Territoriale Lagfifat et Inajid à la Commune Territoriale Lkodia Lhaida, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	2807226,00 Dhs (Deux Millions Huit Cent Sept Mille Deux Cent Vingt Six Dirhams)
2	Travaux d'extension du lycée qualifiant Sidi Moussa à la Commune Territoriale Sidi Moussa, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000,00 Dhs (Quinze Mille Dhs)	1596471,60 Dhs (Un Millions Cinq Cent Quatre-Vingt Seize Mille Quatre Cent Soixante et Onze Dirhams Soixante Centimes)
3	Travaux d'extension du lycée qualifiant Almaarifa à la Commune Territoriale Ouled Aissa, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000,00 Dhs (Quinze Mille Dhs)	1596471,60 Dhs (Un Millions Cinq Cent Quatre-Vingt Seize Mille Quatre Cent Soixante et Onze Dirhams Soixante Centimes)
4	Travaux d'extension du lycée qualifiant Alfadila à la Commune Territoriale Tafingout, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	12 000,00 Dhs (Douze Mille Dhs)	1159580,80 Dhs (Un Millions Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Trente Dirhams Quatre-Vingts Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4
4	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 9693/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :56/2020/INV

Le 07/12/2020 à 11 heures 30 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 56/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux d'extension de l'internat du lycée collégial Ouhoud à la commune territoriale Sidi Haselil, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	1973575,25 Dhs (Un Millions Neuf Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent Soixante Quinze Dirhams Vingt Cinq Centimes)
2	Travaux d'extension de l'internat du lycée collégial Assaki à la commune territoriale Assaki, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	1973575,25 Dhs (Un Millions Neuf Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent Soixante Quinze Dirhams Vingt Cinq Centimes)
3	Travaux d'extension de l'internat du lycée collégial Annour à la commune territoriale Tamaloukte, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	1973575,25 Dhs (Un Millions Neuf Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent Soixante Quinze Dirhams Vingt Cinq Centimes)
4	Travaux d'extension de l'internat du lycée collégial Tifnout à la commune territoriale Ahl Tifnout, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	1973575,25 Dhs (Un Millions Neuf Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent Soixante Quinze Dirhams Vingt Cinq Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4
4	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 9692/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION SOUSS MASSA
PROVINCE DE TAROUANANT
COMMUNE D'AÏT LAZZA



**Avis d'Appel d'offres ouvert
sur offre de prix N° :05/2020**

Le **Lundi 07 Décembre 2020** il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de la commune d'Ait Lazza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel d'offre	Objet des appels d'offres	Caution Provisoire (en Dhs)	L'Estimation du cout des prestations (en Dhs)	Date	Heure
05/2020	Travaux d'assainissement liquide Mharza (eaux usées) du quartier à la commune territoriale d'Ait Lazza (1 er tranche).	40.000,00dhs (Quarante Mille Dirhams.)	1.991.691,79dhs (Un Million Neuf Cent Quatre Vingt Onze Mille Six Cent Quatre Vingt Onze Dirhams et Soixante Dix Neuf Centimes)	07/12/2020	10h

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune d'Ait Lazza ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être envoyés par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.12-349 du 8 jourmada 1^{er} 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2.12-349 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Ait Lazza.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe	Qualifications
C	4	C 3

N° 9694/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 22/2020/Y/INV

Le **07/12/2020 à Dix (10) heures**, Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia/AREF MS, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 22/2020/Y/INV en Trois lots séparés concernant:

Lot	Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage (En DH-TTC)	DOCUMENTS TECHNIQUES
Lot 1	Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement de l'atelier de couture de centre de la deuxième chance à Youssoufia, relevant de la Direction Provinciale de Youssoufia/AREF MS	1.800,00 (Mille Huit Cents Dirhams)	125.880,00 (Cent Vingt Cinq Mille Huit Cent Quatre Vingt Dirhams)	Dernier délai : 04/12/2020 avant seize (16) heures
Lot 2	Achat de matériel d'enseignement pour l'équipement de l'atelier de pâtisserie de centre de la deuxième chance à Youssoufia, relevant de la Direction Provinciale de Youssoufia/AREF MS	1.700,00 (Mille Sept Cents Dirhams)	113.976,00 (Cent Treize Mille Neuf Cent Soixante-seize Dirhams)	Dernier délai : 04/12/2020 avant seize (16) heures
Lot 3	Acquisition du matériel d'internats et de cantines scolaires destiné au lycée qualifiant MOHAMED VI, relevant de la Direction Provinciale de Youssoufia, AREF Marrakech-Safi.	3.000,00 (Trois Mille Dirhams)	248.400,00 (Deux Cent Quarante Huit Mille Quatre Cents Dirhams)	Dernier délai : 04/12/2020 avant seize (16) heures

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

- **Dernier délai de dépôt de la documentation technique au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières est le: 04/12/2020 avant Seize (16) heures.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la DP de Youssoufia rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation

N° 9697/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم أزيلال
جماعة أزيلال
مصلحة الموارد البشرية

**إعلان
عن إجراء امتحانات الأهلية المهنية برسم سنة 2020
لفائدة موظفي جماعة أزيلال**

تعلن رئيسة جماعة أزيلال أنه سيتم إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة موظفي جماعة أزيلال برسم سنة 2020 يوم: **03 دجنبر 2020**, ابتداء من الساعة: **التاسعة صباحا ب: مقر ملحقة المديرية الإقليمية لوزارة التربية الوطنية بإزيلال** وفق ما هو مبين بالجدول أسفله:

نوعية الامتحان	الاطار الأصلي
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة: تقني من الدرجة الأولى السلم: 11	تقني من الدرجة الثانية السلم: 10
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة: تقني من الدرجة الثالثة السلم: 9	تقني من الدرجة الرابعة السلم: 8
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة: مساعد تقني من الدرجة الأولى السلم: 8	مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم: 7
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة: مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم: 7	مساعد تقني من الدرجة الثالثة السلم: 6
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة: مساعد إداري من الدرجة الثانية السلم: 7	مساعد إداري من الدرجة الثالثة السلم: 6

***شروط الترشيح:**

- يشارك في هذه الامتحانات الموظفين التابعين لجماعة أزيلال المتوفرون على **6 سنوات** من الخدمة الفعلية بإطارهم الأصلي إلى غاية **2020/12/03**.

آخر أجل لتلقي الترشيحات هو يوم: **01 دجنبر 2020**

N° 9695/PA

Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Sale Kenitra
Direction provinciale de Kenitra

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT
Séance publique**

Le **07/12/2020 à 10h00 Min**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra à Rue Abdelaziz Boutaleb - Mimosa - Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 15/DPK/2020 en trois lots relatif à :

A.O.O N°	Objet	Estimation du coût Des prestations En DIRHAMS (T.T.C)	Caution Provisoire En dhs
15/DPK/2020	LOT N° 01: TRAVAUX DE CONSTRUCTION de 12 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DES COMMUNES RURALES: SIDI MOHAMED BENMANSOUR ET SIDI MOHAMED LAHMER PROVINCE DE KENITRA	2 204 211,60 Deux millions deux cent quatre mille deux cent onze dirhams 60 cts	42 000,00 Quarante deux mille dirhams
	LOT N° 02: TRAVAUX DE CONSTRUCTION de 12 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA COMMUNE RURALE: SIDI MOHAMED LAHMER PROVINCE DE KENITRA	2 204 211,60 Deux millions deux cent quatre mille deux cent onze dirhams 60 cts	42 000,00 Quarante deux mille dirhams
	LOT N° 03: TRAVAUX DE CONSTRUCTION de 09 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA COMMUNE RURALE: MOGRANE PROVINCE DE KENITRA.	1 676 904,00 Un million six cent soixante seize mille neuf cent quatre dirhams	33 000,00 Trente trois mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Bureau des Marchés)-. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés) -;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés) -;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10du Règlement de la consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	4	A ₂

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

- Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du Règlement de Consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N° 9696/PA

«ONH INVEST» S.A.R.L
SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL
DE 10.000,00 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : CHEZ
CENTRE D'AFFAIRES
CHARLES NICOLE - 17
PLACE PASTEUR,
RESIDENCE PASTEUR
BUILD - ETAGE 7 N°2 -
CASABLANCA
CONSTITUTION
DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date, à Casa-
blanca, du 16/10/2020, il a
été formé une société à res-
ponsabilité limitée dont les
caractéristiques sont les sui-
vantes :

D E N O M I N A T I O N :
"ONH INVEST" S.A.R.L.
OBJET : La société a pour
objet directement ou indi-
rectement, tant au Maroc
qu'à l'étranger :

- L'achat et la vente de dis-
positifs médicaux ;
- Louer d'établissement
commercial et industriel ;
- Et généralement, toutes
opérations industrielles,
commerciales, financières,
civiles, mobilières ou im-
mobilières pouvant se rattacher
directement ou indirectement
à l'un des objets visés
ci-dessus ou à tous objets si-
milaires ou connexes ou
complémentaires.

SIÈGE SOCIAL : Le siège
social est fixé à Casablanca
- Chez centre d'affaires
Charles Nicole - 17, Place
Pasteur, Residence Pasteur
Build - Etage 7 N°2 - CA-
SABLANCA
Les associés effectuent l'ap-
port en numéraire, à savoir :

- Monsieur Omar ZIYAT : 5
000,00 DHS
- La société PHARMA-
HOLD SARL AU
5 000,00 DHS
Soit au total la somme de
dix mille dirhams
10.000,00 DHS
DURÉE : 99 années à com-
pter du jour de l'immatricu-
lation au Registre du
commerce.

ANNEE SOCIALE : Du 1
JANVIER au 31 DECEM-
BRE de chaque année.
GERANCE:
-Monsieur Hassan ZIYAT.
-Monsieur Omar ZIYAT.
La société sera engagée par
la sinature conjointe des
deux cogérants.

BENEFICAIRES : Les produits
nets de la société constatés
par l'inventaire annuel
après prélèvements légaux
et statutaires sont attribués
aux associés.

DEPOT ET IMMATICU-
LATION AU RC : Le dépôt a
été effectué auprès du
Greffé du Tribunal de Com-
merce de Casablanca le
09/11/2020 sous le
n°753089.

POUR EXTRAIT ET MEN-
TION
Le gérant
N° 9700/PA
MONDE SERVICE
COMPTA
Tenue de comptabilité as-
sistance fiscale et juridique
TEL 0522658116 GSM
0678738632
« AGIS PHARMA Sarl »
Démission de gérant et ces-
sion des parts sociaux
L'assemblée générale ordi-
naire de la société à res-
ponsabilité limitée d'associé unique
AGIS PHARMA Sarl au , au
capital de 100 000 DH ayant

son siège social à BD YA-
COUB EL MANSOUR 3
RUE ISHAK IBN HOU-
NAIN IER ETAGE N° 1 CA-
SABLANCA, dans sa
réunion du 15 octobre 2020, a
décidé ce qui suit :

- Démission de Mr AZIZ
ADIL de ces fonctions de
gérants au sein de la société.
- La société gérée par Mr
AZIZ BRAHIM pour une
durée illimitée.
- cession des parts sociales
- monsieur ADIL AZIZ cède
à monsieur AZIZ BRAHIM
900 (neuf cent) parts so-
ciales
- changement de forme ju-
ridique SARL au à SARL
- signature social la société
sera engagée par la seule si-
gnature de monsieur AZIZ
BRAHIM
- modification des articles 1
6.7. 14 des statuts
- mise à jour des statuts

Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de
commerce de Casablanca le
04 novembre 2020 sous le
numéro 752680
N° 9701/PA

ER-RIMAHY NEGOCE
Constitution d'une Société
à Responsabilité Limitée
d'associé unique

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
02/10/2020. Il a été établi
les statuts d'une société à
Responsabilité Limitée dont
les caractéristiques sont les
suivantes

- Dénomination : ER-RI-
MAHY NEGOCE
- Siège Social : RES
ACHABAB D13 25 N° 1
AIN SEBAA CASA-
BLANCA
- Objet : la société a pour
objet , tant au Maroc qu'à
l'étranger :
- NEGOCÉ
- Capital : 100.000,00 DHS
(Cent mille dirhams) divisé
en 1000 parts de 100 di-
rhams chacune intégrale-
ment libérés , numérotées
de 1 à 1000 et réparties ainsi
qu'il suit entre les associés.

- Monsieur ER-RIMAHY
HAMZA ... 1000 Parts
Soit au total... 1.000 Parts
-Durée : 99 ans .
- Gérance : La société est
géré par MR ER-RIMAHY
HAMZA CIN N° BJ447792
- Signature : La société sera
engagée pour tous les actes
la concernant par la signa-
ture unique de la gérance
MR ER-RIMAHY HAMZA
Année Sociale : du 1er jan-
vier au 31 décembre.

Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de
Commerce de Casablanca
le 02/10/2020 sous le N°
748278.
N° 9702/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES

AVIS DE REPORT De l'appel d'offres ouvert
N° 10/2020/BG

Le Gouverneur de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul informe le public que la date de l'appel d'offres relatif aux TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA PRÉFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL; publié au journal LIBERATION n°9154 du 29 Octobre au 1er Novembre 2020 a été reporté au 26 Novembre 2020 à 10Heures.
N° 9704/PA

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU TENSIFIT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N°115/DR2/2020

La Direction Régionale du
Tensifit de l'ONEE- Branche
Eau, sise à Marrakech, lance
le présent appel d'offres qui
concerne la Gestion des sta-
tions de pompage et reprise,
surveillance de l'adduction
d'eau potable du centre pro-
duction Meskella - Province
Essaouira-

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement de
la consultation.
Cette consultation est ou-
verte uniquement aux pe-
tites et moyennes
entreprises nationales telles
que définies par l'article n°1
de la loi n°53-00 formant
charte de la petite et
moyenne entreprise.

L'estimation du coût des
prestations s'élève à
759744,00 DH TTC.
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à
7600,00 DH.

Le dossier de consultation
est consultable et téléchar-
geable sur le portail des
marchés publics à l'adresse
: <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier de consultation
est remis gratuitement aux
candidats.

En cas d'envoi du dossier
de consultation par la poste
à un candidat, sur sa de-
mande écrite et à ses frais,
l'ONEE-Branche Eau n'est
pas responsable d'un quel-
conque problème lié à la ré-
ception du dossier par le
destinataire.

Les plis des concurrents,
établis et présentés confor-
mément aux prescriptions
du règlement de la consul-
tation, doivent être :

- soit déposés contre ré-
cépissé au Bureau d'Ordre de
la Direction Régionale du
Tensifit de l'ONEE -
Branche Eau, Boulevard
Mohamed V- Angle Rue
Badr, Gueliz-Marrakech,
avant la date et l'heure
fixées pour la séance d'ou-
verture des plis.
- soit envoyés par courrier
recommandé avec accusé
de réception au Bureau
d'Ordre de la Direction Ré-
gionale du Tensifit de
l'ONEE - Branche Eau,
Boulevard Mohamed V-
Angle Rue Badr, Gueliz BP
: 631-Marrakech, avant la
date et heure de la séance
d'ouverture des plis.
- soit remis au président de

la commission d'appel d'of-
fres en début de la séance
d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura
lieu le Jeudi 10 Décembre
2020 à 09 heures 30 mn à
la Direction Régionale du Ten-
sifit de l'ONEE - Branche

Eau, sis à l'adresse sus indi-
quée.
Les demandes d'éclaircisse-
ment doivent être formu-
lées uniquement sur le
portail des marchés publics.
Le règlement des achats de
l'ONEE et les cahiers géné-

raux sont consultables et té-
léchargeables à partir du
site internet des achats de
l'ONEE-Branche Eau à
l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise
- rubrique Achats)
N° 9703/PC

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة مراكش-شفي
القسم الثاني
دائرة جزولة
قيادة العمومية القنمية
الجماعة الترابية توابت
٠٠٠

اعلان
عن اجراء امتحان الكفاءة المهنية للنادة موظفي جماعة توابت
برسم سنة 2020

يعلن رئيس الجماعة الترابية توابت أنه تقرر تنظيم امتحان الكفاءة المهنية بمقر الجماعة للنادة موظفيها المتوفرين على أقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ اجراء امتحان الكفاءة المهنية، وذلك وفق الجدول التالي:

التاريخ اجراء الامتحان	تاريخ ايداع الترشيحات	عدد المناصب المتبقية بشأته	شروط ولوج الامتحان	الطراز الترقية	الطراز الاصلي
2020/12/12	تودع الترشيحات لدى مصلحة الموارد البشرية في اجل لقضاء 2020/10/30	يحدد عدد المناصب المتبقية في شأنها في حدود 13 % من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على أقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الاطر او الدرجة	مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثالثة
2020/12/12	تودع الترشيحات لدى مصلحة الموارد البشرية في اجل لقضاء 2020/10/30	يحدد عدد المناصب المتبقية في شأنها في حدود 13 % من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على أقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الاطر او الدرجة	مساعد اداري من الدرجة الثانية	مساعد اداري من الدرجة الثالثة
2020/12/12	تودع الترشيحات لدى مصلحة الموارد البشرية في اجل لقضاء 2020/10/30	يحدد عدد المناصب المتبقية في شأنها في حدود 13 % من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على أقدمية 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الاطر او الدرجة	تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثالثة

يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:

- 1- طلب الترشيح لاجتياز المباراة موجه الى السيد رئيس الجماعة الترابية توابت.
- 2- نسخة من قرار تعيين في الدرجة
- 3- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية

N° 9698/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SEEROU
CERCLE EL MENZEL
CAIDAT BENI YAZGHA
COMMUNE AIN TIMGUENAI

AVIS DE VENTE AU PUBLIC

Leprésident de la commune Ain Timguenai porte à la connaissance du public qu'il sera procédé au siège de la commune à la vente par adjudication aux enchères publiques le 10 décembre 2020 à 11h des biens mobiliers reformes appartenant àla commune à savoir :

Désignation Des Objets	Nombre D'objets	Etat Des Objets
Fauteuil	1	Non Utilisable
Chauffage Electrique 2 Eléments	1	Non Utilisable
Chaise Noire En Sckai	1	Non Utilisable
Machine à Calculer (toushiba)	1	Non Utilisable
Bureau En Bois L :2.00 l : 0.90	1	Non Utilisable
Fauteuil 5 Branche En Tissu Havane	2	Non Utilisable
Fauteuil Visiteurs Tournants Havane	1	Non Utilisable
Fauteuil Président Haute Gamme	1	Non Utilisable
Fauteuil Visiteur Haute Gamme	1	Non Utilisable
Table Pour PC 4 Niveaux	1	Non Utilisable
Théière En Nikel	1	Non Utilisable
Boite à Sucre En Nikel	1	Non Utilisable
Boite à Menthe	1	Non Utilisable
Boite à Thé En Nikel	1	Non Utilisable
Assiettes En Fer	3	Non Utilisable
Lave Main En Aluminium	1	Non Utilisable
Tente	1	Non Utilisable
Electropompe Immergée Idial SQ9Q	1	Non Utilisable
Electropompe Immergée 12CV 220 V	1	Non Utilisable

-le prix minimum de départ est :200.00dh

-le prix de vente avec majoration de 10% comme frais divers sera versépar Le pétitionnaireimmédiatement à la caisse du comptable assignataire de rattachement, régisseur de la commune

- Toute personne désirante participer à la dite adjudication doit se présenter au siège de la commune en date et heure sus indiquées muni d'une copie de la CIN et d'une caution provisoire de 50.00dhqui doit êtreversée au comptable assignataire, au régisseur communal au siège de la commune et avant l'ouverture d'adjudication, contre récépissé.

Il est à signaler que le pétitionnaire doit retirer les objets objet de la vente aux enchères public dans un délais de trois jours à compter de la date de la vente, sous peine d'une amende de 50.00 dhs sur chaque jour de retard

N.B / matériel cite ci-haut est au siège de la commune. Pour d'amples informations veuillez contacter le service de développement des ressources financières de la communeou le téléphone n° 0666563990.

N° 9699/PA

ALPHOM DISTRIBUTION
Société A Responsabilité Limitée d'associé unique
Au Capital Social de 10.000,00 Dirhams
Siège Social : 31, RUE 61, HAY OULFA, GROUPE S, CASABLANCA
RC : 153865 CASA-BLANCA

I. Aux termes du Procès Verbal des décisions de l'associé unique en date du 06.10.2020, l'associé unique de la société ALPHOM DISTRIBUTION - SARL AU a pris les décisions suivantes :

- Augmentation du capital social de 490.000,00 dirhams par apport en numéraire pour le porter de 10.000,00 dirhams à 500.000,00 dirhams.
- Modification correlative des articles 7 et 8 des statuts.
- Pouvoirs à donner.

II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 11.11.2020 sous le N° 753747.

N° 9723/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 02/11/2020 à SETTAT de la société BENMES SNC " Société En nom collectif, au capital de 10.000,00 DHS situé a, QUARTIE SIDI ABDELKRIM RUE IFRAN N11 SETTAT l'associé de la dite société a décidé de 1- Dissolution anticipée de la société BENMES SNC 2- Le lieu de la liquidation est QUARTIE SIDI ABDELKRIM RUE IFRAN N11 SETTAT

1) liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation est Mme. FOUZIA MESKOUR portante CIN N° la CIN N°LA43790, Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Settata sous le n° 1153/20

N° 9724/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 27/10/2020 à SETTAT de la société BELLEZA PARA SARL Société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 DHS situé a ROUTE GUISSER RESIDENCE LES PALMIERS IMMB D APPRT 06 SETTAT les associés de la dite société a décidé : 1- Dissolution anticipée de la société BELLEZA PARA SARL

2- Le lieu de la liquidation est à ROUTE GUISSER RESIDENCE LES PALMIERS IMMB D APPRT 06 SETTAT

3- liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation est Mme KASSIM SARA associée, demeurante à LOUISSEMENT EL GHAZALI RUE 01 IMMEUBLE 09 APPARTEMENT 04 SETTAT .et titulaire de la CIN N°W376488, Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Settata sous le n° 1152/20.

N° 9725/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 26/02/2020 à SETTAT de la société YOUSRA PEINT SARL AU Société à responsabilité limitée A U, au capital de 10.000,00 DHS situé a, N° 29 RUE N°02 QR DES ABATOIRES SETTAT l'associé de la dite société a décidé de 1- Dissolution anticipée de la société YOUSRA PEINT SARL AU

2- Le lieu de la liquidation est N° 29 RUE N°02 QR DES ABATOIRES SETTAT 3- liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation est Mme JAYED NADIA portante CIN N°W296473, Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Settata le 11/03/2020 sous le n° 151/20.

N° 9726/PA

«DISTOREST »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIE UNIQUE
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS

SIEGE SOCIAL:BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 MOHAMMEDIA

Cession des parts sociales Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/10/2020 de la société « DISTOREST » SARL, il a été décidé ce qui suit :

- Cession de 900 parts sociales de la société « DISTOREST » SARL effectuée par M. Mohamed ABOULOUAFA (500 parts sociales) et Mme. Loubna LATIFI (400 parts sociales) au profit de M. Radouane MAANANI (900 parts sociales);

- Démission du gérant M. Mohamed ABOULOUAFA; -Nomination de Mme. Loubna LATIFI, comme une nouvelle gérante de la société, pour une durée illimitée ; - La société « DISTOREST » SARL sera valablement engagée pour tous les actes bancaires par la seule signature de l'associé M. Radouane MAANANI.

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 05/11/2020 sous N° : 1465, R.C N° : 24605.

N° 9727/PA

«SALMABAT »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIE UNIQUE
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS

SIEGE SOCIAL:RESIDENCE FEDALA PARK MAGASIN N°112 IMMEUBLE N° 4 MOHAMMEDIA

Modification de l'article 15 des statuts

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17/08/2020 de la société « SALMABAT » SARL AU, il a été décidé ce qui suit :

- Annulation des limitations aux pouvoirs de la gérance; - Modification de l'article 15 des statuts de ladite société; - Mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 26/10/2020 sous N° : 1405, R.C N° : 23987.

N° 9728/PA

«BS DENTAL»
Constitution

Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 20/10/2020, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : «BS DENTAL» SARL AU
OBJET SOCIAL : -Fabricant prothèse dentaire; - Fourniture dentaire .

SIEGE SOCIAL:HAY RIAD 02 N°99-MOHAMMEDIA. CAPITAL SOCIAL:Le capital est fixé à 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts Sociales de 100,00 DHS chacune et attribuées à l'associé Unique. DUREE SOCIALE : 99 ans. GERANCE : La société sera gérée par M. Samir BICK, de nationalité marocaine, né le 13/11/1986a SBATA BEN MSIK SIDI OTHMANE, titulaire de la C.I.N N° T208254et demeurantàRES LITTORAL IMM B 02 APPT 02- MOHAMMEDIA, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 11/11/2020 sous N° : 1500, R.C N° : 26517.

N° 9729/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUANNT
CIADAT ASKAOUNE
COMMUNE TAOUYALTE
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

N°01 / TA / 2020
LE 09 décembre 2020 à 10 heures du matin il sera procédé, a la salle des réunions au siège de la commune l'ouverture des plis relative à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix suivante :

- Objet : Construction des réservoirs semi enterré de 20m3 aux douars : Construction des réservoir semi enterré de 20m3 aux douars : Aghbalou Ize-guare-Almerzene-Aaraben-Taourite- Id marmouche - Asloune-Aguerd nouzaghare-Ait tegueda-Abane-Manssour- Imsekalene et Ait Ouzagharte à la CT TAOUYALTE

Caution Provisoire : 40 000.00 - Estimation : 1 200 000.00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 8jounada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service marche à la commune TAOUYALTE
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit par la participation électronique..

N° 9730/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle

de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi Direction Provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 23/2020/Y/EXP

Le 07/12/2020 à Douze (12) heures, Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia/AREF MS, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 23/2020/Y/EXP en lot unique concernant l'achat de fournitures de bureau, de reprographiques, informatiques et audio-visuelles destinés aux établissements relevant de la direc-

tion provinciale de Youssoufia, AREF Marrakech-Safi.

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

- Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de: 13.000,00 DH (Treize Mille Dirhams).

- L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 891.828,00 DH (Huit Cent Quatre-vingt-et-onze Mille Huit Cent Vingt Huit Dirhams) - TTC.

- Dernier délai de dépôt des échantillons au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières est le: 04/12/2020 avant Seize (16) heures.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;

- Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la DP de Youssoufia rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300;

- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation.

N° 9731/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat général
Direction régionale Fès / Meknès
Direction provinciale de Boulemane

(AVIS MODIFICATIF)

Le Directeur Provincial de Ministère de la Culture et des Sports de Boulemane à Missour déclare que l'ouverture des plis relative à l'avis d'appel d'offres n° 31/2020/DPMCJSB publié au journal Libération le 09/11/2020 n°9160 a été modifié pour le 04/12/2020 à 10 Heure au lieu du 05/12/2020 à 10 heure.

Les autres restent sans modifications.

N° 9749/PA

المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
فصاح الشباب والرياضة
الكتلة العامة
المديرية الجهوية فاس/مكناس
المديرية الإقليمية لبولمان

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية
بروسم سنة 2020

تنظم جماعة امطراغة يوم 22 دجبر 2020 بمقرها الإداري امتحان الأهلية المهنية لولوج درجة محور من الدرجة الثانية.

يحدد عدد المناصب الممنحة بشأنها في منصب واحد (1) .

يفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المترشحين في درجة محور من الدرجة الثالثة، المترشحين للأسلاك الإدارية التابعة لجماعة امطراغة والذين قضوا ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة.

يشتمل الامتحان على الاختبارات التالية:

أ - الاختبار الكتابي:

الاختبار	المسئلة	المتاعسل
موضوع كتابي عام يتعلق بالمواضيع المرتبطة بالقطاع المعني.	3 ساعات	3

ب - الاختبار الشفوي:

الاختبار	المسئلة	المتاعسل
مناقشة حول اختصاصات القطاع المعني و مهام الترشح و قدراته لممارسة مهام الدرجة المهنية بشأنها.	ما بين 15 و 30 دقيقة	4

نود طلبات الترشح بمصلحة تدبير الموارد البشرية التابعة للجماعة قبل تاريخ 18 دجبر 2020 ، وهو آخر أجل لقبول الترشحات.

N° 9750/PA

ERRA STORE SARL AU

Au terme d'un acte S.S.P en date du 13/10/2020 il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :
 -Objet Social : IMPRIMEUR, PUBLICITE (ENT OU TENANT UNE AGENCE DE) OCCUPANT AU MOINS UN EMPLOYE TENTES, BACHES, VOILES A BATEAU, FABRICANT DE) VENDANT EN DETAIL
 -Siège social : Lt Viadici Res Rania Imm F Etg 1er Apprt N°2 Ain Harrouda – Mohammedia
 -Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
 - Mr ERAGHEB FETAH : 100 000,00 dhs
 -Durée : 99 ans.
 -GERANCE : Mr ERAGHEB FETAH, gérant associe unique pour une durée illimitée. Il aura la signature Sociale envers les tiers.
 II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 03/11/2020 sous le N° 1440 III- La dite société est immatriculée au RC sous N° 26465 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 03/11/2020.

N° 9752/PA

SIANA GENERAL SARL AU

Au terme d'un acte S.S.P en date du 02/10/2020 il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :
 -Objet Social : ELECTRICIEN EN AUTOMOBILES
 -Siège social : LT VIADICCI RES RANIA IMM F ETG 1ER APPART N°2 AIN HARROUDA –MOHAMMEDIA
 -Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
 - Mr SOUFIANE BENTAKHOU,... 100 000,00 dhs
 -Durée : 99 ans.
 -GERANCE : Mr SOUFIANE BENTAKHOU, gérant associe unique pour une durée illimitée. Il aura la signature Sociale envers les tiers.
 II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 05/11/2020 sous le N° 1472 III- La dite société est immatriculée au RC sous N° 26487 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 05/11/2020.

N° 9753/PA

IMARES TRAVAUX SARL AU

Au terme d'un acte S.S.P en date du 30/09/2020 il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :
 -Objet Social : ENT DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION ET PROMOTEUR IMMOBILIER.
 -Siège social : LT VIADICCI RES RANIA IMM F 1ER ETG N°2 AIN HARROUDA –MOHAMMEDIA
 -Capital social : (500.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attri-

buées à :
 - Mme FARIS IMANE,... 500 000,00 dhs
 -Durée : 99 ans.
 -GERANCE : Mme FARIS IMANE, gérante associe unique pour une durée illimitée. Il aura la signature Sociale envers les tiers.
 II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 03/11/2020 sous le N° 1442 III- La dite société est immatriculée au RC sous N° 26469 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 03/11/2020.

N° 9754/PA

PERFECT GESTION
 Conseil fiscal et juridique
 Société: ISOFACE SARL
 ADDRESS: 10 RUE DE LIBERTE ETG N°3 APPRT N°5 CASABLANCA
 CAPITAL SOCIAL: 100 000,00 DHS (Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 31/10/2020, il a été constitué les ci-après nommes une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Denomination : SOCIETE ISOFACE SARL
 Siège social : 10 RUE DE LIBERTE ETG N°3 APPRT N°5 CASABLANCA
 • Objet : Tous travaux de constructions, d'entretiens,
 • Durée : 99 ans sauf les cas de dissolutions ou de prorogation prévue par les présentes statuts ou par la loi en vigueur
 Capital social : 100 000,00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrits en totalité et entièrement libérés par deux personnes physique à savoir :
 - Mr ANASS KHALTAOUI : 50.000,00 DHS (500 parts)
 - Mr HASSAN ZAKI : 50.000,00 DHS (500 parts)
 -Gérance : la société est gérée et administre par Mr HASSAN ZAKI ou par Mr ANASS KHALTAOUI
 -Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°753820

N° 9755/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE LA SANTE
 DIRECTION REGIONALE DE RABAT
 SALE KENITRA
 DELEGATION DE RABAT
 CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE RABAT
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2020/CHRR

Le 07/12/2020 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion du Centre Régional des Soins Bucco-Dentaire rue IBN BAR, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Fourniture des gaz à usage médical destinés au Nouveau Centre Hospitalier Régional de Rabat et ses annexes EN LOT Unique.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Gestion Financières et Comptables Situé au Centre Régional des Soins Bucco-Dentaire rue IBN BAR, Rabat.
 Il peut également être téléchargé à partir du portail

des marchés publics :
 www.marchespublics.gov.ma.
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00dh (vingt mille dirhams) ;
 • L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 - Montant minimum : 475 080,00 DH/TTC (Quatre Cent Soixante-Quinze mille quatre-vingt Dirhams / TTC).
 - Montant maximum : 904 792,00 DH/TTC (Neuf Cent Quatre Mille Sept Cent quatre-vingt-Douze Dirhams / TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 • soit déposer contre récépissé leurs plis dans bureau de Gestion Financières et Comptables Situé au Centre Régional des Soins Bucco-Dentaire rue IBN BAR, Rabat
 • soit la remise au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 Il est prévu une visite des lieux le 23 /11/2020 à 11h00.
 Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 9756/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'IFRANE
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DES MARCHES
 AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 08/2020/BG
 Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert N° 08/2020/BG est modifié comme suit :
 Le 24/11/2020 à 11h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Mise en place d'un câblage informatique et électrique au niveau des bureaux d'état civil ou des autorités administratives locales « Province d'Ifrane ».
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DBM MG du Secrétariat Général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (8 000,00 DHS).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Cent Cinquante Huit Mille Trois Cent Trente Six Dirhams (558 336,00 Dhs).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DBM MG du secrétariat général de la province.
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit transmettre leurs dos-

siers par voie électroniques. Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la DBM MG du Secrétariat Général de la province d'Ifrane avant le 23/11/2020 à 11h 00mn (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 9757/PA



Avis Rectificatif

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, le Directeur Provincial de Guelmim, porte à la connaissance du public, que des rectifications sont introduites sur les avis publiés dans la libération du : 04/11/2020 n° : 9157 Et Rissalat al oumma du : 04/11/2020 n° :11665 , concernant les appels d'offres ouverts comme suit :

N° AOO	RECTIFICATIONS
48/2020/BI.DPMEG	Les catalogues sont déposés le jour de l'ouverture des plis pour cet appel d'offre. Au lieu de : Les prospectus ou catalogues cachetés par le concurrent, exigés par le dossier d'Appel d'offres doivent être déposés au bureau des marches au sein de la direction provinciale de Guelmim, au plus tard le 25/11/2020 à 15H00.
49/2020/BI.DPMEG	Les catalogues sont déposés le jour de l'ouverture des plis pour cet appel d'offre. Au lieu de : Les prospectus ou catalogues cachetés par le concurrent, exigés par le dossier d'Appel d'offres doivent être déposés au bureau des marches au sein de la direction provinciale de Guelmim, au plus tard le 25/11/2020 à 15H00.
Les autres données restent les mêmes.	

N° 9751/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHENIFRA
 COMMUNE HAD BOUHSEUSSEN
 SERVICE PERSONNEL

AVIS

D'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle
Au profit des fonctionnaires de la commune Had Bouhseussen.
Le président de la commune Had Bouhseussen

Des examens d'aptitudes professionnelles vont être organisés au titre de l'année : 2020 pour l'accès aux grades supérieurs ; au profit des fonctionnaires remplissant les conditions et relevant de la commune Had Bouhseussen ; conformément au décret du chef du gouvernement N° 16 du 07 octobre 2020 :

Au titre de l'année	Examen professionnel pour l'accès au grade	Conditions de participation	Date d'examen	Poste ouvert	Dernier délai de dépôt de dossier
2020	Adjoint Technique 2ème grade	Six ans d'ancienneté dans le grade	15/12/2020	13% de la totalité des fonctionnaires ayant les conditions.	20/11/2020

Les demandes de participation doivent être adressées au président de la commune Had Bouhseussen ou bien déposées au service du personnel de la dite commune contre reçu de dépôt. Contenant la demande manuscrite, photocopie de la carte nationale et arrêtée de reclassement au grade.

N° 9758/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BOUJDJOUR
COMMUNE DE LAMSID
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTES**
N° : 01/2020

Le 07/12/2020 à 11h, il sera procédé dans le Siège de la Commune territoriale de Lamsid, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour séance publique, pour :

* Avis d'Appel d'offre ouvert n° : 01/2020 Relatif à : Construction d'une maison mortuaire situé au cimetière AhlZriba à lamsid « Province de Boujdour ».

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.000,00 dhs

L'estimation du cout des prestations en valeur de : (278 268,00 dhs) Deux cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-huit Dhs,).

Le dossier d'appel d'offres être retiré soit de : Bureau des marchés de la Commune de Lamsid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demande dans les conditions prévues à l'article 19 au décret n°2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés A la commune territoriale de lamsid.

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant d'ouverture des plis
- Soit les envoyer par soumission électronique ou le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) et l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 9742/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte

**Contre la Désertification
d'Essaouira
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° 18/2020/DPEFLCD.ES
-SEANCE PUBLIQUE-

Le 08/12/2020, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux construction d'un bâtiment administratif (Siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira), Municipalité d'Essaouira, Province d'Essaouira
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau de Comptabilité de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quatre vingt dix mille dirhams (90.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : Quatre millions vingt mille neuf cent quarante huit dirhams, soixante six centimes (4.020.948,66 Dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9743/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N°20/ FDR / 2020
Le 07 / 12 / 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans

les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE PEDAGOGIQUE A L'ECOLE OULED MAS-SOUD A LA COMMUNE BNI IKHLEF ET UNE SALLE PEDAGOGIQUE A L'ECOLE OULED AMER A LA COMMUNE KASBAT TROCH/ PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de d'Appel D'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à DIX MILLE DIRHAMS (10 000.00DH)

-L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Trois cent quarante mille trois cent deux dirhams toutes taxes comprises (340 302,00dhs TTC)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 9744/PA

**UNIVERSITE
CHOUAIB DOUKKALI
PRESIDENCE
EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**
N° 13/UCD/2020

Le07/12/2020à10 heures, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé :ACQUISITION DE MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA (LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA ET LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA).
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchéspublics.gov.ma

Le présent appel d'offres est lancé en deux (2)lots :

LOT N°1 : MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA
LOT N°2 : MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA

Les cautionnements provisoires sont fixés à :
LOT N°1: 40.000,00 DIRHAMS (QUARANTE-MILLE DIRHAMS)
LOT N°2: 7.000,00 DIRHAMS (SEPT MILLE DIRHAMS)

Les estimations des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage s'élèvent à : LOT N° 1 : DEUX MILLIONDIRHAMS HT-HDD (2 000 000,00 DH HT-HDD)
LOTN°2 : QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF DIRHAMS HT-HDD (477 219,00 DH HT-HDD)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'Université ChouaibDoukkali El Jadida.

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, sise à 2 Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Présidence.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

N° 9746/PA

**ESPACE LAGHLIMI
SARL AU
AU CAPITAL DE
2.800.000, DH KM7
ROUTE MARRAKECH
KHAT AZAKANE
OULAD TALHA SAFI**

Aux termes d'un acte notarial en date du 27-10-2020, il a été établi le PV de l'assemblée générale extraordinaire de la société ESPACE LAGHLIMI SARL AU qui a décidé :

1- L'approbation de la cession de la totalité des parts sociales de Mr ELBAOUDI ABDELILAH à la société STATION SERVICE SHAIM RC 10389 soit 28.000 parts sociales représentant la totalité du capital de 2.800.000,00 DHS.

2- L'assemblée générale extraordinaire déclare que la gérance de la société ESPACE LAGHLIMI SARL AU est accordée à Mr BENIDER YASSINE à la fonction de gérant unique de la société d'une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er instance de Safi le 09-11-2020 sous le n° 2165.

N° 9745/PA

**ESPACE LAGHLIMI
SARL AU
AU CAPITAL DE
2.800.000,00 DH KM7
ROUTE MARRAKECH
KHAT AZAKANE
OULAD TALHA SAFI**

En date du 05-11-2020, il a été établi le PV de l'assemblée générale extraordinaire de la société ESPACE LAGHLIMI SARL AU qui a décidé l'augmentation du capital social selon l'article 06 des statuts d'une somme de 1.000.000,00 DHS (UN MILLION DE DIRHAMS) pour le porter de 2.800.000,00 DHS (DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE DIRHAMS) à 3.800.000,00 DHS (TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE DIHRAMS) par versement en numéraire au compte de la société en création de 10.000 parts sociales.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ER instance de Safi le 10-11-2020 sous le n° 2175.

N° 9747/PA

**Cession des parts sociales
3 DMED SERVICES
SARL AU capital de
100.000 dhs
SIEGE SOCIAL GROUPE
ATAKKADDOUM GH2-
17, 2ème ETAGE BER-
NOUSSI Casablanca
R.C 428249 Casablanca**

I- L'assemblée générale extraordinaire en date du 17/07/2020, les associés de la société 3DMED SERVICE au capital de 100.000 dhs ont décidé ce qui suit :

- Cession de parts : M. Driss Diar cède 500 parts sociales à : M. Mohamed Kaddami.

Approbation de la cession des parts par les associés entre M. Driss Diar et M. Mohamed Kaddami.

Nouvelle répartition des parts :
M. Mohamed Kaddami 1000 parts sociales

- Changement de la forme juridique de la société, démission d'un co-gérant, nomination du gérant unique, mise à jour des statuts.

II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 14/10/2020 sous le n°23959.

N°9735/PA

**EXCOB SARL
YASMINA BLANCA
SARL CLOTURE
DE LIQUIDATION**

I- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/09/2020, les associés de la société « YASMINA BLANCA » Société à responsabilité limitée, au capital de 10.000,00 dirhams et dont le siège social est fixé à MAG N°02 IMM N°609, MASSIRA 1 A, Marrakech, ont décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes et du bilan de clôture de la liquidation ;
- Décharge de monsieur Ardoïn Laroussi de son mandat de liquidateur et quitus pour l'exécution de sa fonc-

tion ;
- Clôture de la liquidation et radiation de la société du registre du commerce.

II- Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Marrakech, le 26/10/2020, sous le numéro 116620.

N°9736/PA

**AVIS
DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société à responsabilité limitée comme suit :

Dénomination : MULL-SACK MOROKKO
Forme : Société à responsabilité limitée
Objet : Import/Export
Capital social : 100.000,00 DH divisé en 1000 parts à savoir :

Mr ABDELILAH LAHMEDI : 800 Parts
Mr ABDELAZIZ AQILLOUCH : 200 Parts
Gérance : La société est gérée et administrée par Mr A B D E L A Z I Z AQILLOUCH, et ce pour une durée illimitée.

Dépôt légal : Le dépôt légal sera effectué au CRI de Casablanca.

N°9738/PA

**SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE « AUDIT
EXPERTISE » SARL
« BG NEGOCE » SARL AU
Continuation**

I- L'associé unique de la société « BG NEGOCE », société à responsabilité limitée d'associé unique, au capital de 100.000 dirhams et dont le siège social est fixé à 355, Boulevard Mohammed V, Espace Youssa, 4ème étage, N°58, Casablanca, a décidé en date du 30 septembre 2020, ce qui suit :

La continuation de la société malgré la perte des trois quarts du capital social en vertu des dispositions de l'article 86 de la Loi 5-96.

II- Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 28-10-2020 sous le numéro 752126.

N°9737/PA

**AVIS
DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une société à responsabilité limitée comme suit :

Dénomination : Habouli négoce
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique
Objet : Négoce
Siège social : Casablanca, 26 Av. Mers Sultan Egt. 1 Apt. 3
Capital social : 100.000,00 DH divisé en 1000 parts sociales, souscrites en totalité, intégralement libérées en numéraire et attribuées à l'associé unique à savoir M. Habouli Mohamed

Gérance : La société est gérée et administrée par le gérant unique : M. Habouli Mohamed pour une durée illimitée.

Dépôt légal : Le dépôt légal sera effectué au CRI de Casablanca et la société est inscrite au registre de commerce sous le numéro : 476381.

N°9739/PA

*** NOBLESSE DU MAROC ***

Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique Au capital de 10 000.00 dirhams

Siège Social : Angle Bd Zerktoouni & Massira Khadra Twin Center, 1er étage – Casablanca – LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ

• Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07 septembre 2020, il a été décidé ce qui suit :

- Examen des opérations de liquidation ;
- Examen du bilan de liquidation ;
- Clôture et radiation.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 04 novembre 2020, sous le numéro 752684.

N° 9714/PA

*** BRUCIATO ***

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique Au capital de 10 000.00 dirhams

Siège social : 144 Rue Med Smiha, Résidence Jawharate Med Smiha 6ème étage, Appt. 35 – Casablanca

• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2020, il a été arrêté ce qui suit :

- Augmentation du capital social en le portant de Dix Mille (10 000.00) dirhams à Trois Cent Mille (300 000.00) dirhams par apport en numéraire de la somme de 290 000.00 dirhams et émission de Deux Mille Neuf Cent (2 900) parts sociales de Cent (100.00) dirhams chacune, toutes souscrites en numéraire et libérées en totalité à la souscription.
- Mise à jour des statuts.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 05 novembre 2020 sous le numéro 752957.

N° 9715/PA

DIGITAL TAC SARL Société à responsabilité limitée Au capital de 100.000 Dirhams Siège social: 57 BD JININE LOT RATC HAY AL QODS BERNOUSSI CASABLANCA R.C. : 336191

AVIS DE MODIFICATION Suivant acte sous seing privé en date du 21/09/2020 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

1-CESION DES PARTS SOCIALES : MR SAMIR BITAR et MR ALI BENYOUSSEF cèdent, aux cessionnaires MR SKHAF YASSINE et MR AYYOUB EL AISSAOUI qui acceptent mille (1000) parts d'intérêts de la société DIGITAL TAC SARL réparties entre les deux cessionnaires en 500 parts chacun

Le prix de cession, soit vingt mille (20 000 DH) dirhams a été remis en espèces ce jour par les cessionnaires aux cédants proportionnellement aux parts cédées, ce qu'ils re-

connaissent et en consentent bonne et valable quittance.

Nouvelle répartition du capital social :

MR SKHAF YASSINE est propriétaire de 500 parts sociales

MR AYYOUB EL AISSAOUI est propriétaire de 500 parts sociales

2-DÉMISSION DES COGÉRANTS :

MR SAMIR BITAR, est démissionnaire de ses fonctions de gérant unique de la société DIGITAL TAC à compter du 21/09/2020

3-NOMINATION DU NOUVEAU GERANT UNIQUE :

MR AYYOUB EL AISSAOUI Né le 15/11/1992 titulaire de la CIN N° CD328992 demeurant à 66 RUE 3 HAY MABROUKA 2 AIN HAROUNE FES est nommé Gérant unique de la société DIGITAL TAC à compter du 21/09/2020

Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 09/11/2020 sous le numéro 753150

N° 9716/PA

CITRUS OF MOROCCO Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 19/10/2020, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1-DENOMINATION SOCIALE : CITRUS OF MOROCCO
- 2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'achat, la vente et la distribution des produits agricoles.
- 3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 6, Allée des Peupliers n°3, Ain Sebba.
- 4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)
- 5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à cent mille (100.000) dirhams. Il est divisé en 1000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.
- 6-GÉRANCE : Madame MAYAT Samira a été nommée, gérant pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 11/11/2020 sous le numéro 753629.

N° 9717/PA

LES FINS CONNAISSEURS Société A Responsabilité Limitée Au Capital De 100.000.00 Dirhams

Siège Social : 49, Avenue 2 Mars, Etage 3, Bureau n° 13 -Casablanca-

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/07/2020, les associés de la société « LES FINS CONNAISSEURS » ont pris les décisions suivantes:

- La dissolution anticipée de la société, sa liquidation définitive et sa radiation du registre de commerce ;
- La désignation de Monsieur MOKHTARI Hicham

en qualité de liquidateur ;

- La désignation du siège social de la société comme lieu de liquidation ;
- La délégation de pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dissolution et de liquidation.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 05/11/2020 sous le numéro 752924.

N° 9718/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE DE MOHAMMEDIA COMMUNE DE MOHAMMEDIA DIVISION DES FINANCES ET MATERIEL SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 12/2020/CM/DI Séance publique Le07 Décembre2020 à 10Heures, il sera procédé dans la grande salle de réunion de la Commune de-Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

* ACHAT DE FOURNITURES POUR MATERIEL

publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent : -Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la commune.

- Soit déposer contre ré-

cépissé au service des marchés de la commune.

- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au niveau du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 9719/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA COMMUNE DE KHENIFRA ***** SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 08/2020 DU 02 /12/2020 à 13 H

Le Président de la Commune de Khénifra informe le public et les concurrents Intéressés par l'appel d'offre ouvert N° : 08/2020 prévu le 02 Décembre 2020 à 13 heures publié dans les journaux – Libération N° : 9160 parue le 09/11/2020 page 21 et Al Haraka N° : 10036 parue le 09/11/2020 page 13 relatif à : **Achat d'arbre et plantes** que l'estimation des couts des prestations du bordereau des prix – détail estimatif est exonéré de la T.V.A.

Le reste est inchangé.

N° 9720/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 18/DRPS-ANP/2020

AVIS RECTIFICATIF & DE REPORT N°1

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° 18/DRPS-ANP/2020 relatif à :

FURNITURE DE MATERIEL DE BUREAU POUR LES PORTS DE LA DRPS

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

* Le montant de l'estimation TTC est de :	114 600,00	soit en lettres :	cent quatorze mille six cent dhs	TTC
Au lieu de :	116 000,00	soit en lettres :	cent seize mille dhs	TTC
* Le montant de du cautionnement provisoire est de :	1 200,00	mille deux cent dhs		
Au lieu de :		mille dhs		
* La date d'ouverture des plis est reportée à la date du :	27/11/2020	à 11H	au lieu du 25/11/2020	à 11H00

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale DES PORTS SAFI (Port de Safi Atlantique) -SAFI - BP N° 39 -Tel 05 24 46 42 29 – 05 24 46 29 03 – Fax : 05 24 46 28 64 .

N° 9721/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 18/DRPS-ANP/2020

AVIS RECTIFICATIF & DE REPORT N°1

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° 18/DRPS-ANP/2020 relatif à :

FURNITURE DE MATERIEL DE BUREAU POUR LES PORTS DE LA DRPS

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

* Le montant de l'estimation TTC est de :	114 600,00	soit en lettres :	cent quatorze mille six cent dhs	TTC
Au lieu de :	116 000,00	soit en lettres :	cent seize mille dhs	TTC
* Le montant de du cautionnement provisoire est de :	1 200,00	mille deux cent dhs		
Au lieu de :		mille dhs		
* La date d'ouverture des plis est reportée à la date du :	27/11/2020	à 11H	au lieu du 25/11/2020	à 11H00

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale DES PORTS SAFI (Port de Safi Atlantique) -SAFI - BP N° 39 -Tel 05 24 46 42 29 – 05 24 46 29 03 – Fax : 05 24 46 28 64 .

N° 9722/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE CASABLANCA

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 31/2020 DU 01/12/2020 A 12h

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la logistique de Casablanca porte à la connaissance du Public qu'une erreur est glissée dans l'avis d'appel d'offres n°31/2020 relatif à :

FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER DE BUREAU NECESSAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE CASABLANCA

publié au journal Libération du 9/11/2020 au niveau de l'avis d'appel d'offres.

Soit :

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau Administratif de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 avant le jour ouvrable précédent la date fixée pour la séance d'ouverture des plis à savoir le 30/11/2020 à 12h du matin.

Au lieu de :

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau Administratif de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 avant le jour ouvrable précédent la date fixée pour la séance d'ouverture des plis à savoir le à 10 h du matin.

Toutes les autres informations concernant le dit appel d'offres demeurent inchangées.

N° 9708/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
CERCLE EL KELAA BENT AMEUR
CAIDAT BENI AMEUR
COMMUNE EL AMRIA


AVIS DE CONCOURS D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2020.

La commune El Amria organise au profit des Administrateurs adjoints ,Techniciens 3eme Grade ,des Rédacteurs 3eme Grade ,des Adjoints Techniques 3eme Grade et des Adjoints Administratifs 3eme Grade de cette commune, un examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020, en date du : 27 decembre 2020 à 09h00 du matin au siège de cette commune. Et ce suivant le tableau ci après :

Grade d'origine	Grade de promotion	Conditions de concours	Nbre de poste	Dossiers de candidature
Administrateurs adjoints	Administrateurs	L'examen est ouvert aux candidats Fonctionnaires titulaires ayant passé six années de service dans leurs grade d'origine jusqu'au 31/10/2020	01	Les dossiers de candidature Doivent être déposés avant le : 25 décembre 2020 date du dernier délai, à la direction des services de la commune.
Techniciens 3eme Grade	Techniciens 2eme Grade	L'examen est ouvert aux candidats Fonctionnaires titulaires ayant passé six années de service dans leurs grade d'origine jusqu'au 31/10/2020	01	
Rédacteurs 3eme Grade	Rédacteurs 2eme Grade	L'examen est ouvert aux candidats Fonctionnaires titulaires ayant passé six années de service dans leurs grade d'origine jusqu'au 31/10/2020.	01	
Adjoints Techniques 3eme Grade	Adjoints Techniques 2eme Grade	L'examen est ouvert aux candidats Fonctionnaires titulaires ayant passé six années de service dans leurs grade d'origine jusqu'au 31/10/2020.	02	
Adjoints Administratifs 3eme Grade	Adjoints Administratifs 2eme Grade	L'examen est ouvert aux candidats Fonctionnaires titulaires ayant passé six années de service dans leurs grade d'origine jusqu'au 31/10/2020.	01	

Le concours d'aptitude professionnelle comporte des épreuves écrites selon les lois en vigueur.
Les admis à l'écrit, ayant une note d'au moins 10/20.

N° 9705/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat Salé Kénitra
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SEANCE PUBLIQUE

Le 07 Décembre 2020, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah, à l'ouverture des plis relatifs l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° d'AOO	Objet	Heure	Caution provisoire	Coût estimatif TTC
30/DPSK/2020	Travaux de construction de 11 salles de classe préscolaire dans des établissements scolaires primaires relevant des communes de Khenichate, Oulad Noual, Sidi Azzouz, et Sidi Mhamed Chelth, Province de Sidi Kacem.	10h 30mn	36 000,00Dhs (Trente-six mille Dhs)	2 417 354,58 Dhs TTC (Deux million quatre cent dix-sept mille trois cent cinquante-quatre Dirhams 58 centimes TTC)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés et des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.
 - Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.


-Le dossier technique doit comprendre :

Pour les entreprises nationales : le certificat de qualification et de classification ou sa copie certifié conforme exigée est :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A2	4

Pour les entreprises non installées au Maroc: le dossier technique est composé des pièces prévues par le règlement de consultation

N° 9706/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat Salé Kénitra
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SEANCE PUBLIQUE

Le 7 Décembre 2020, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah, à l'ouverture des plis relatifs l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° d'AOO	Objet	Heure	Caution provisoire	Coût estimatif TTC
37/DPSK/2020	Travaux de séparation des compteurs d'électricité au sein des établissements scolaires relevant la direction provinciale du Sidi Kacem	16h 00mn	8 000,00Dhs (Huit mille Dhs)	519 960,00 Dhs TTC (Cinq cent dix-neuf mille neuf cent soixante Dirhams 00 centimes TTC)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés et des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.
 - Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

-Le dossier technique doit comprendre :

Pour les entreprises nationales : le certificat de qualification et de classification ou sa copie certifié conforme exigée est :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A5	5

Pour les entreprises non installées au Maroc: le dossier technique est composé des pièces prévues par le règlement de consultation

N° 9707/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE BERKANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° BER32/2020

Le Mardi 08 Décembre 2020 à dix heures, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de signalisation horizontale et verticale de la RP6008 du PK38+000 au PK53+000 sur 15 Km relevant de la DPETLE de Berkane, Province de Berkane. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13000,00 DHS (Treize Mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 892.200,00 DHS (Huit Cent Quatre Vingt Douze Mille Deux Cent Dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Pour les entreprises installées au Maroc, ils doivent produire une Copie certifiée conforme à l'originale du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises BTP délivrée par le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique ;

Secteur : X
Qualification : X.1 et X.2
Classe : 2
Pour les entreprises non

installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. Le Dossier Technique doit comprendre les pièces demandées dans l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9709/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DE BERKANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° Ber 33/2020

Le Mardi 08 Décembre 2020 à Douze heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement des axes pénétrants N°68 et N°84 et Boulevard N°7 de la voie de contournement de la ville de Berkane : Déplacement des Ouvrages ONEP (Branche Eau Potable), Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 32 000,00 (Trente Deux Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

2.136.982,80 DH (Deux million Cent Trente Six Mille Neuf Cent Quatre Vingt Deux Dirhams, Quatre Vingt Centimes). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'eau de BERKANE ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :
La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :
Secteur : C
Qualification : C.1 et C.2 et C.3
Classe : 4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 9710/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
Conseil provincial
de Settat
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/CA.BP/2020

Le 8/12/2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II Settat, à l'ouverture des plis des architectes relatif à la consultation architecturale pour la conception et le suivi des travaux de construction d'un Parc Auto au siège du Conseil Provincial de Settat à la ville de Settat - Province de Settat.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du bureau des marchés du service de Budget, Patrimoine et de Programmation du Conseil Provincial de Settat sis au quartier indiqué sus-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de un million six cent vingt cinq mille dirhams H.T (1.625.000,00dh H.T).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Division d'Équipement du Conseil Provincial de Settat indiqué sus-dessus ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant

l'ouverture des plis. Il est prévu une visite des lieux le 24/11/2020 à 10 heures lieu de rencontre. Division d'Équipement du Conseil Provincial de Settat indiqué sus-dessus. L'admission des architectes est conditionnée par la présence à la visite des lieux. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation architecturale.

N° 9711/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département
de la Jeunesse
et des Sports
DIRECTION REGIONALE FES - MEKNES
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAOUNATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 06/2020 DPJST

Le 07 Décembre 2020 à 11 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministre de la culture et de

la jeunesse et des sports de TAOUNATE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 06/2020 DPT concernant Les Travaux d'aménagement de la salle omnisport deuxième tranche Relevant de la Direction Provinciale du ministre de La culture et de la Jeunesse et des sports département de la jeunesse et des sports à la Province de TAOUNATE en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Direction Provinciale de LA JEUNESSE ET SPORT de TAOUNATE A TAOUNATE sis à Boulevard des FAR quartier damna TAOUNATE.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à 20 000,00 DHS (VINGT milles dirhams)

• L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

55584.00 DHS (Cinq cent cinquante cinq mille huit cent quarante Dirhams) centimes.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la direction provinciale de la jeunesse et sport de TAOUNATE.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique au portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 9712/PA

Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
De la Région de Rabat-Salé-Kénitra
Direction provinciale de Kénitra

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT
N° 16/DPK/2020
Séance publique

Le 07/12/2020 à 10H 45 Min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - sis à Rue Abdelaziz Boutaleb - Mimosa - Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 16/DPK/2020 en deux lots relatif à :

A.O.O N°	Objet	Estimation du coût Des prestations En DIRHAMS (T.T.C)	Caution Provisoire En dhs
16/DPK/2020	LOT N° 01: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 12 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA COMMUNE RURALE : BENMANSOUR -PROVINCE DE KENITRA	2 337 212,40 Deux millions trois cent trente sept mille deux cent douze dirhams 40cts	43 000,00 Quatre trois mille dirhams
	LOT N° 02: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA COMMUNE RURALE : BENMANSOUR -PROVINCE DE KENITRA	1 960 148,40 Un million neuf cent soixante mille cent quarante huit dirhams 40cts	34 000,00 Trente quatre mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés)-. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du Règlement de la consultation. La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	4	A ₂

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

- Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du Règlement de Consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N° 9713/PA

Sport

Le Onze national à l'assaut de la sélection centrafricaine

L'EN décidée à gagner et à conforter son statut de leader du groupe



La sélection marocaine donnera la réplique, ce soir à partir de 20 heures au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, à son homologue centrafricaine, et ce pour le compte de la troisième journée du groupe E des éliminatoires de la CAN 2021 au Cameroun.

Un match de reprise de la compétition officielle après un arrêt qui a duré toute une année en raison de la pandémie du coronavirus. Un retour donc aux choses sérieuses tant attendu par les joueurs du Onze national, décidés à réussir pleinement leur mission en vue d'envisager les rencontres à venir dans une position de force.

Pour cette opposition, le sélectionneur Vahid Halilhodzic a convoqué une liste de 25 joueurs qui a élu domicile depuis lundi dernier au Centre national de football Mohammed VI à Maâmoura afin de peaufiner les réglages nécessaires. Hier jeudi, le groupe devait regagner Casablanca avec au programme la toute dernière séance d'entraînement au Complexe Mohammed V à l'heure du match.

A rappeler que pour préparer cette sortie officielle, l'équipe nationale a eu droit à deux matches amicaux disputés au cours des dates FIFA du mois dernier. Le

premier s'était soldé sur une victoire par 3 à 1 contre le Sénégal et le second s'était achevé sur une issue de parité, un partout, face à la RDCongo. Deux tests qui ont permis à Vahid Halilhodzic et son staff de voir à l'œuvre le groupe comptant quelques néophytes qui ont donné pleinement satisfaction à l'instar d'Aymen Barkok, Samy Mmaye ou encore Selim Amlah, forfait pour ce match. Une absence qui ne devrait pas perturber pour autant le coach national qui peut compter sur bien d'autres éléments aguerris dont le revenant Adel Taarabt, en pleine confiance après avoir prolongé son contrat jusqu'en 2023 avec le Benfica Lisbonne.

Pour Vahid Halilhodzic, qui s'était montré satisfait de la prestation livrée par ses poulains contre le Sénégal mais beaucoup moins de la copie rendue face à la RDC, la confrontation face à la Centrafrique « n'est pas gagnée d'avance », et il va falloir mettre les bouchées doubles en vue de remporter cette partie et aborder la quatrième le 17 courant à Douala, face à cette même équipe de Centrafrique dans de bonnes dispositions. C'est-à-dire aligner deux succès de rang devant permettre à l'EN de conserver les commandes de la poule E et de baliser pratiquement son chemin pour la Coupe d'Afrique des nations qui se déroulera en janvier 2022.

Dans la course pour la CAN camerounaise, le Onze national évolue aux côtés des sélections de Mauritanie, de Centrafrique et du Burundi. L'EN avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir en s'imposant en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Pour la suite du parcours et après les troisième et quatrième actes des éliminatoires, la sélection marocaine défiera en déplacement la Mauritanie (5ème journée-22 mars 2021) et le Burundi à domicile (6ème journée-30 mars 2021).

Il convient de souligner que l'autre match de la 3ème journée de ce groupe qui a opposé mercredi la Mauritanie au Burundi s'était terminé sur le score de 1 à 1. Ainsi, l'on trouve provisoirement la sélection mauritanienne à la tête du classement avec 5 unités, soit une longueur d'avance sur le Maroc (4 pts), alors que l'équipe de Centrafrique est troisième (3 pts) et le Burundi ferme la marche, gnanant par là même son premier point, sachant que les deux premiers du groupe se qualifieront pour la CAN 2021.

Mohamed Bouarab

Divers

Banoun à Al Ahly pour 4 ans

Le club égyptien d'Al Ahly s'est attaché les services du défenseur international marocain et capitaine du Raja de Casablanca, Badr Banoun, pour les quatre prochaines années, a annoncé la formation caïrote mercredi.

Le comité des transferts de la formation égyptienne a finalisé toutes les procédures administratives relatives à ce dossier, a précisé Al Ahly sur son site web officiel.

Le Raja de Casablanca percevra 2 millions de dollars US tandis que Banoun bénéficiera d'un salaire de 800.000 dollars la première année, avec 100.000 dollars additionnels chaque nouvelle saison.

Avec ce transfert, Badr Banoun (26 ans) est désormais le défenseur le plus cher de l'histoire du championnat marocain.

Report de l'AG du KACM

L'Association du Kawkab Athletic de Marrakech (KACM), section football, a décidé mardi soir de reporter l'assemblée générale ordinaire et élective du club au 26 novembre courant, faute de quorum.

Sur les 84 adhérents du club, seuls 36 ont été présents lors de cette AG ordinaire et élective.

A l'ordre du jour de cette AG figurait notamment l'élection du nouveau bureau dirigeant du club.

Pour rappel, le secrétariat général du KACM avait reçu une liste unique, dont la tête de liste est Redouane Hanich.

Fouzi Lekjaa candidat au poste de membre du conseil de la FIFA



Le président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lekjaa, a annoncé mercredi sa candidature

pour le poste de membre du conseil de la Fédération internationale de football (FIFA).

Dans un communiqué publié sur son site internet, la FRMF a indiqué que cette candidature intervient en vue de la prochaine Assemblée générale de la Confédération africaine de football (CAF) prévue à Rabat le 12 mars prochain.

Cette candidature est la première de son genre du Maroc à cette instance sportive mondiale, précise-t-on de même source. M. Lekjaa, deuxième vice-président de la CAF, occupe, en outre, plusieurs fonctions au sein des instances et commissions du football mondial et continental: il est président de la commission des finances de la CAF et vice-président de la commission d'organisation des compétitions inter-clubs et de la gestion du système d'octroi des licences de clubs au sein de la CAF, en plus de siéger à la commission de gouvernance de la FIFA.

La Tanzanie jouera devant 30.000 de ses supporters face à la Tunisie

La Tanzanie va pouvoir compter sur ses 30.000 supporters pour affronter la Tunisie lors de la 4ème journée des éliminatoires de la CAN 2021, après avoir obtenu l'aval de la Confédération africaine de football (CAF). La CAF avait énoncé de nombreuses recommandations pour les matchs lors de cette trêve liée au Covid-19. En premier lieu, le huis clos pour toutes les rencontres. Cependant, "si le gouvernement de l'Association hôte souhaite la présence de spectateurs, alors l'Association en question devra obtenir l'approbation de la CAF", avait recommandé la Confédération dans un communiqué.

La Tanzanie a obtenu l'autorisation de recevoir 30.000 spectateurs le 17 novembre prochain, au stade Benjamin Mkapa de Dar Es Salam face à la Tunisie.

Jusqu'à présent, la Tanzanie est le seul



payaf africain à bénéficier de ce privilège.

La Côte d'Ivoire qui espérait aussi 30.000 spectateurs pour son match face à Madagascar, avait déclaré que la rencontre se jouera finalement à huis clos et "sans représentants de la presse".

Kroos

Les joueurs sont des marionnettes de la Fifa et l'Uefa



Les footballeurs ne sont que des "marionnettes" que la Fifa et l'Uefa utilisent sans leur laisser la possibilité de donner leur avis lorsque de nouvelles compétitions sont créées, comme la Ligue des nations ou la European Premier League, projet actuellement à l'étude, a estimé Toni Kroos dans son podcast mercredi.

"Nous, les joueurs, ne sommes que des marionnettes dans toutes ces nouvelles choses inventées par la Fifa et l'Uefa. Personne ne nous consulte", a déploré le milieu de terrain du Real Madrid.

Le champion du monde 2014, qui a fêté sa 100e apparition sous le maillot de l'Allemagne en octobre, était dans le groupe qui a affronté la République tchèque en match amical mercredi (victoire 1-0 pour l'Allemagne).

Si on leur demandait leur avis, les

joueurs "ne participeraient pas à la Ligue des nations, ni à une Supercoupe d'Espagne délocalisée en Arabie Saoudite (comme c'était le cas cette année), ou une Coupe du monde des clubs à 20 équipes ou plus (l'édition 2021 se déroulera avec 24 clubs)", a affirmé Toni Kroos.

Ces tournois sont organisés pour "pomper le plus d'argent possible", et épuisent les organismes des joueurs, a-t-il poursuivi.

Sa prise de position intervient alors que des voix s'élèvent en Europe contre les cadences infernales imposées aux footballeurs. Plusieurs sélections doivent d'ailleurs composer avec de nombreuses absences dues à des blessures, lors de cette trêve internationale.

"On va tuer les joueurs", avait pesté l'entraîneur Thomas Tuchel avant le match du PSG face à Nantes le 31 octobre, en référé-

rence à l'avalanche de blessures auxquelles son club doit faire face.

Josep Maria Bartomeu a pourtant déclaré le mois dernier, lorsqu'il était encore président du FC Barcelone, que le projet d'une ligue européenne fermée pourrait vite devenir une réalité.

Organiser une compétition entre les 18 meilleurs clubs du Vieux Continent serait "très, très intéressant sur le plan sportif" selon Kroos. Cela pourrait aussi générer des plus grandes parts d'audience télévisée, mais le projet comporte le risque d'élargir un peu plus l'écart entre l'élite européenne et les autres clubs.

"C'est bien de laisser certaines choses telles qu'elles le sont, lorsqu'elles fonctionnent", a ajouté Kroos, qualifiant la Ligue des champions, l'Euro et la Coupe du monde de "super produits".

Le FC Barcelone réclame 10 millions d'euros de trop-perçu à Neymar

Le FC Barcelone réclame à l'attaquant brésilien du Paris Saint-Germain Neymar 10,2 millions d'euros qui lui auraient été octroyés par erreur, a indiqué le journal El Mundo mercredi.

Le contentieux repose sur le fait que le club catalan n'a pas déclaré autant d'impôts qu'il aurait dû le faire sur les revenus de Neymar alors que celui-ci était joueur au Barcelone, où il a évolué entre 2013 et 2017, ont déclaré à l'AFP des sources du Barça, confirmant la nouvelle.

Selon les informations publiées mercredi par le journal El Mundo, le Barça "n'a pas effectué les déductions appropriées lors du paiement des impôts de Neymar", couvrant l'année 2015.

Les autorités fiscales espagnoles estiment que Neymar "a bénéficié d'un enrichissement injustifié" car le Brésilien a fini par percevoir l'argent qui n'a pas été versé aux impôts.

Selon le journal, le bureau des impôts a averti le club que si ce montant n'est pas régularisé, il sera considéré comme un don effectué par le club en faveur de la star de la Seleção.

Même si dans ce dossier, la créance concerne le FC Barcelone et pas Neymar, ce dernier est l'une des personnes qui doit le plus d'argent au Trésor espagnol.

Selon une liste des principaux débiteurs de l'Agence fiscale du royaume publiée fin septembre, le Brésilien, avec un montant de 34,6 millions d'euros est la personne ayant actuellement la dette la plus importante accumulée auprès du Trésor espagnol.



Maradona sort de l'hôpital huit jours après son opération à la tête



Après huit jours d'hospitalisation, Diego Maradona a quitté mercredi la clinique de la banlieue nord de Buenos Aires où il a été opéré avec succès d'un hématome à la tête.

La légende argentine a quitté l'établissement à bord d'une ambulance, sans faire au-

cune déclaration, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Le véhicule a été suivi par un convoi d'automobiles de supporteurs, alors que des dizaines d'entre eux sont restés des jours entiers devant la clinique brandissant des photos de la star ou chantant pour la soutenir.

Une heure auparavant, le médecin personnel de Diego Maradona, le Dr Leopoldo Luque, avait annoncé aux médias massés devant la clinique que l'ancien joueur était "autorisé à sortir".

Le médecin a publié sur son compte Instagram une photo le montrant au côté de son célèbre patient dont la tête était barrée d'un large pansement.

Diego Maradona, 60 ans, pourrait poursuivre sa convalescence dans une maison à Tigre, à 30 km au nord de Buenos Aires, dans un condominium proche du domicile de sa fille Giannina. Cette dernière est une des cinq enfants reconnus de l'ancien joueur.

"L'idée est que Diego soit entouré par les personnes qui lui sont les plus proches car ce sont les liens qui pourront l'aider à se rétablir, en plus du suivi psychologique et médical", avait déclaré lundi à la presse Carlos Diaz, psychologue et membre de l'équipe médicale qui soigne l'ancien footballeur.

Dans la matinée, l'avocat de Diego Maradona, Matias Morla, avait indiqué que son client "traversait peut-être le moment le plus difficile de sa vie".

"Ce dont il a besoin maintenant, c'est d'être en famille et d'être entouré de professionnels de la santé. Avec les médecins et sa famille, Diego sera comme il doit être : heureux", avait-il ajouté.

Le champion du monde 1986 avait été hospitalisé pour de l'anémie et de la déshydratation le 2 novembre à La Plata, une ville située à 60 km de Buenos Aires et dont il entraîne le club local.

Un scanner avait alors révélé la présence d'un hématome sous-dural, une poche de sang formée sous la boîte crânienne. Cela avait entraîné son transfert dans une clinique privée d'Olivos où il a été opéré le lendemain avec succès.

Cependant, pendant la période post-opératoire, l'ancien N. 10 a connu des difficultés liées à un syndrome d'abstinence, en lien avec sa consommation d'alcool et de somnifères, selon le Dr Luque, justifiant la durée d'hospitalisation de son patient, malgré une guérison "étonnante" après l'intervention.

La vie de Diego Maradona a été rythmée par de nombreux problèmes de santé, dont cer-

tains liés aux excès en tous genres qui l'ont parfois fait flirter avec la mort.

En 2000, il avait eu une crise cardiaque à la suite d'une overdose dans la cité balnéaire uruguayenne de Punta del Este. Il avait ensuite suivi une longue cure à Cuba.

En 2004, alors qu'il pesait plus de 100 kg, une autre crise cardiaque l'avait terrassé à Buenos Aires, mais il s'en était sorti.

Il avait ensuite subi une opération chirurgicale de l'estomac pour perdre énormément de poids.

En 2007, une consommation excessive d'alcool l'avait conduit à l'hôpital. Dernièrement, il a dû se faire poser une prothèse à cause de ses genoux douloureux.

Confiné depuis mars en raison de la pandémie et de sa santé fragile, Diego Maradona avait insisté le 30 octobre, le jour de son 60e anniversaire, pour diriger l'entraînement de ses joueurs du club de Gimnasia y Esgrima La Plata.

Mais il ne semblait pas en forme, marchait avec difficulté et n'était resté que quelques minutes sur le terrain avant de se retirer.

Tout comme le Brésilien Pelé, qui a fêté ses 80 ans en octobre, Maradona est considéré comme l'un des plus grands joueurs de football de tous les temps.

Fermées pour le confinement, les petites librairies anglaises s'organisent pour rivaliser avec Amazon

“C'est important de soutenir les libraires indépendantes”, affirme Anna Henrikson en retirant sa commande dans l'un des 250 petits établissements britanniques qui se sont regroupés pour faire concurrence aux géants en ligne comme Amazon pendant le deuxième confinement.

Face au regain d'intensité du Covid-19, qui a fait plus de 48.000 morts au Royaume-Uni, les Anglais doivent depuis jeudi et jusqu'au 2 décembre rester chez eux, et tous les commerces non-essentiels ont fermé.

Mais alors que “les gens lisent plus” en période de confinement, les produits essentiels n'incluent pas les livres au Royaume-Uni, contrairement à d'autres pays comme la Belgique, se désole Jessica Graham devant sa librairie “Primrose Hill Books”, située dans le nord de Londres.

Enfermés chez eux, “les gens qui lisent en temps normal ont désormais plus de temps et ceux qui avaient un peu perdu l'habitude redécouvrent le plaisir de la lecture”, explique-t-elle à côté de son petit local de 20 mètres carrés, où les étagères remplies de livres courent jusqu'au plafond.

Selon un rapport publié en mai par la société d'études de marché Nielsen, deux adultes sur cinq ont déclaré avoir lu davantage pendant le premier confinement instauré en mars au Royaume-Uni, la moyenne de lecture passant dans le pays de

3,5 heures à 6 heures par semaine.

Malgré la fermeture des petites enseignes, certains consommateurs rechignent à remplir les poches des géants en ligne. C'est le cas d'Anna Henrikson, qui paye sa commande à la porte de “Primrose Hill Books”, comme un simple café à emporter.

“J'essaye d'éviter Amazon”, explique cette cliente régulière de 54 ans, venue chercher sa commande en “click and collect”, mais qui trouve que le système d'envoi géré par Bookshop.org constitue une “excellente idée”.

Cette plateforme, lancée au début de l'année aux Etats-Unis, est disponible depuis lundi au Royaume-Uni. En quelques jours seulement, elle a permis d'enregistrer 60.000 livres (66.500 euros) pour les 250 librairies qui s'y sont inscrites.

“Nous avons prévu le lancement début novembre”, avant Noël - une période clef pour l'industrie du livre -, “sans savoir qu'il y aurait un deuxième confinement en Angleterre”, explique sa directrice Nicole Vanderbilt, estimant désormais que “le moment était malheureusement bien choisi”.

Le Royaume-Uni compte plus de 850 librairies indépendantes, dont beaucoup ne disposent pas de la technologie nécessaire pour vendre en ligne. C'est pourquoi Bookshop.org s'attend à voir son nombre de librairies partenaires augmenter rapidement, avec ce deuxième confinement soudain.



Conçue pour reproduire l'expérience d'une librairie, la plateforme permet à chaque libraire de réaliser sa vitrine numérique et sa propre sélection de livres, ne laissant pas ce soin à un algorithme.

Pour chaque livre acheté sur sa page, une librairie reçoit 30% du prix de vente, le site considérant qu'il s'agit de ses clients fidèles. Si la vente est en revanche réalisée depuis la barre de recherche globale, 10% de son prix sera mis au pot sur un fond commun qui est ensuite redistribué entre les membres.

C'est moins que les 40 ou 45% de commission que les libraires touchent habituellement sur un livre vendu en magasin, reconnaît Nicole Vanderbilt, mais la différence per-

met de couvrir les coûts du système, et d'offrir une réduction de 7% aux lecteurs.

“Les clients s'attendent à une petite réduction lorsqu'ils achètent en ligne”, explique la directrice, ajoutant que le but n'est tout de même pas “de concurrencer Amazon sur les prix, car c'est une bataille que nous ne gagnerons jamais”.

Confiante, Mme Vanderbilt est convaincue que “les gens comprennent que l'endroit où ils dépensent leur argent est important”, “surtout en cette période de confinement, et le danger est que nous donnions tout notre argent à Jeff Bezos”.

Jessica Graham déplore elle que ce confinement ait été instauré si

brusquement. “Nous avions un magasin plein de livres pour Noël, et soudain nous n'avons plus de client”, regrette-t-elle, espérant que son adhésion à Bookshop.org lui permettra de mieux s'en sortir que pendant le confinement de mars, où ses ventes avaient “immédiatement chuté de 50%”. Et encore, la librairie avait limité la casse grâce à son site internet et les commandes par téléphone, qu'elle livrait ou envoyait par la poste.

Mais d'autres librairies moins organisées avaient dû fermer pendant trois mois. Maintenant, grâce à Bookshop.org, s'enthousiasme Mme Graham, elles “n'ont plus à se soucier de la distribution, quelqu'un s'en occupe pour eux”.

Soupe chinoise facile et rapide

Ingrédients :

- 300g de crevettes décortiquées
- 1 poivron coupé en dés
- 1 carotte coupée en dés
- une fleurette de chou-fleur coupé en petits morceaux
- 1 c à s de sauce de soja
- 1 c à s de coulis de tomate
- un peu de vermicelle
- un peu de céleri coupé en dés
- 1/2 c à c de Poivre
- 1/2 c à c de sel

Préparation :

Commencez par enlever les têtes de crevettes, mettez-les dans une casserole avec de l'eau et laissez-les bien cuire.

Mettez tous les ingrédients à part le vermicelle, ajoutez le bouillon de têtes de crevettes et si nécessaire, ajoutez encore de l'eau bouillante.

Laissez cuire un quart d'heure et ajoutez le vermicelle, et à la fin de la cuisson, ajoutez 1 cuillère à soupe de jus de citron.



La dépression post-partum peut durer 3 ans !

Une récente étude de l'Institut national de la santé infantile et du développement humain Eunice Kennedy Shriver (National Institute of Child Health and Human Development / NICHD) a montré que la dépression post-natale peut durer jusqu'à trois ans. Des chercheurs ont analysé les données d'une étude menée aux Etats-Unis et ont découvert qu'une femme sur quatre présentait des niveaux élevés de symptômes dépressifs jusqu'à trois ans après son accouchement.

La dépression post-partum est une maladie courante qui touche de nombreuses mères - et pères - après qu'ils sont devenus parents. A partir des données de l'étude Upstate KIDS, qui porte sur les bébés nés, dans l'Etat de New York, de 5.000 femmes entre 2008 et 2010, les chercheurs ont évalué la santé mentale des mères au moyen d'une série de brefs questionnaires de dépistage de la dépression.

Sur les 5.000 femmes de l'étude, une sur quatre a souffert de niveaux élevés de dépression pendant une période allant jusqu'à trois ans, et les autres mères de l'étude ont égale-

ment fait état de niveaux de dépression, mais plus faibles.

Les femmes souffrant d'affections sous-jacentes, comme l'anxiété et/ou le diabète gestationnel, ont été plus susceptibles d'avoir des niveaux plus élevés de symptômes dépressifs pendant toute la durée de l'étude.

Le dépistage de la dépression post-partum est rigoureux aux Etats-Unis, où les pédiatres vérifient l'état de la santé mentale des mères jusqu'à six mois après l'accouchement. Cependant, l'équipe de recherche a demandé aux personnels de soins de faire plus encore pour protéger le bien-être mental des femmes et de faire en sorte que les mères soient examinées pour la dépression pendant au moins deux ans. « Notre étude indique que six mois peuvent ne pas être assez longs pour évaluer les symptômes de la dépression. Ces données à long terme sont essentielles pour améliorer notre compréhension de la santé mentale de la mère, dont nous savons qu'elle est essentielle au bien-être et au développement de son enfant », a déclaré l'auteurice de l'étude, Dre Diane Putnick.